

# Notes sur la Révolution française

Un aide-mémoire personnel

*Version 8.0 – mars 2021*

John O’Neill

Contenus sous licences Creative Commons Attribution 4.0 Licence International.<sup>1</sup>



---

<sup>1</sup> Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

La vie des pauvres doit être plus sacrée qu'une partie de la propriété des riches.

Cahier de doléances de Menils-Saint-Germain en Normandie<sup>2</sup>

Que le peuple est bon, et que ses délégués sont corruptibles ; que c'est dans la vertu et dans la souveraineté du peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement.

Maximilien Robespierre, le 10 mai 1793<sup>3</sup>

Le peuple est levé, le peuple terrible dans sa fureur venge les crimes de trois ans des plus lâches trahisons! La fureur martiale qui a saisi tous les Parisiens est un prodige ! Des pères de famille, des bourgeois, des troupes, des sans-culottes, tout part.

Rosalie Jullien de la Drôme<sup>4</sup>

En effet, la force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé.

Louis Antoine de Saint-Just

It was the best of times,  
it was the worst of times,  
it was the age of wisdom,  
it was the age of foolishness,  
it was the epoch of belief,  
it was the epoch of incredulity,  
it was the season of Light,  
it was the season of Darkness,  
it was the spring of hope,  
it was the winter of despair...

*Charles Dickens, A Tale of Two Cities*

---

2 Cité par Wahnich, 43.

3 Cité par Leuwers, 280.

4 Cité par Timothy Tackett ; « Rumor and revolution : The case of the September massacres ». <https://h-france.net/rude/wp-content/uploads/2017/08/TackettVol4.pdf>

## Table des Matières

1. Petit résumé ultra-rapide.....	4
2. Prélude : Le siècle des Lumières.....	4
3. La première révolution ?.....	7
4. 1789.....	8
4.1. Les trois états.....	9
4.2. Les assemblées de la période révolutionnaire.....	11
4.3. Les États généraux et l'Assemblée nationale (5 mai au 17 juin).....	11
4.3.1. Les préparations.....	11
4.3.2. Les États généraux.....	12
4.3.3. Les actions populaires.....	13
4.4. Groupements politiques.....	15
4.5. L'Assemblée constituante (9 juillet 1789 au 14 septembre 1791).....	16
5. 1790 – Fédération, assignats et l'église.....	20
5.1. Les femmes de la Révolution.....	21
6. 1791 – La fuite du roi et le Champ de Mars.....	21
7. 1791 et 1792 – Monarchie constitutionnelle et Assemblée législative.....	23
7.1. L'Assemblée législative.....	24
7.2. La guerre – du 20 juin au 10 août 1792.....	25
7.3. Après le 10 août 1792.....	29
8. La Convention (21 septembre 1792 au 26 octobre 1795).....	31
8.1. 1792 – La Convention Girondine.....	31
8.2. 1793 – L'exécution du roi et la chute des Girondins.....	31
8.3. 1793 – La Convention Montagnarde.....	35
9. 1794 – La chute des Montagnards.....	38
10. 1795 et après : Le Directoire.....	41
11. Contradictions ?.....	43
12. Questions et réflexions.....	44
13. Annexe : Le calendrier républicain.....	45
14. Repères chronologiques.....	46
15. Bibliographie.....	47

## 1. Petit résumé ultra-rapide

On peut voir la révolution française en termes de deux courants politiques, l'un surtout chez les élites, l'autre chez ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le peuple. La révolution américaine a été menée par des élites inspirées des Lumières qui ont su contrôler et canaliser la colère populaire jusqu'à la fin du projet. En France, malgré un fond de mécontentement et de révoltes locales des paysans et du peuple urbain, la Révolution va démarrer de façon similaire, par une révolution « d'en haut », menée par des élites : d'abord le roi et ses ministres, ensuite les membres des États généraux, qui se transforme en Assemblée nationale. Mais il y a un courant parallèle, conséquence de la grogne populaire, qui éclate brusquement le 14 juillet 1789, à la grande surprise de certains des élites.<sup>5</sup> Désormais, la révolution française ne ressemble plus aux révolutions antérieures, comme en Amérique, en Angleterre ou aux Pays-Bas. La suite va montrer comment ces deux courants chercheront à se comprendre et à sympathiser l'un avec l'autre, mais surtout comment chacun va tenter à maîtriser et à se servir de l'autre. Tout ça dans un ambiance de grand espoir – et de grande peur.

On verra deux grands problèmes :

- la méfiance et la peur de chacun des deux groupes vis à vis de l'autre, mais aussi à l'intérieur de chaque groupe ; et
- l'absence – on pourrait presque dire le manque de souhait – de consensus entre les groupes et à l'intérieur de chacun.

Les réponses aux changements proposés vont souvent entraîner soit la radicalisation et la demande d'accélération des réformes, soit la réaction et le désir de retour vers la situation d'avant. Plus que les réactions seront violentes, plus que la répression le sera à son tour. Les deux courants vont venir ensemble, danser un moment, se séparer partiellement et ainsi de suite, jusqu'au moment où la paranoïa du courant provisoirement au pouvoir va plonger le pays dans un bain de sang « final ». Après cela, ce n'est plus la même chose.

Pas beaucoup plus tard, un homme fort profitera de la dégringolade pour rétablir une certaine paix. Mais la graine aura été plantée...

## 2. Prélude : Le siècle des Lumières

Il n'y a pas parmi les historiens une interprétation généralement acceptée des origines de la Révolution française.<sup>6</sup> Malgré cela, nous allons essayer de comprendre un peu.

Les origines des forces qui ont entraîné la Révolution française sont nombreuses. Dans les années 1780s, le pays est dans une situation plus que difficile, avec des problèmes économiques et matériels -- la faim, les impôts, les corvées, la dette nationale, les défaites militaires, le gouvernement presque paralysé, la perte du Canada, le désordre social, la violence paysanne et encore. Les philosophes des Lumières sont en forte contention avec les principes de la monarchie absolue. Leurs idées auront une influence importante sur le déroulement de la Révolution.

Depuis les découvertes en physique de Newton au 17<sup>ém.</sup> siècle, les concepts venus de la science se sont répandues en Europe et en Amérique. On ne voit plus le monde comme avant. Les philosophes tentent de constituer une philosophie basée sur l'empirisme scientifique. On appelle ce système « *la philosophie* ». Comme Newton avait proposé des lois universelles de la nature, les philosophes proposent des *droits naturels* universels pour l'homme.

---

5 Martin, NHRF, 22.

6 Campbell, Peter. Rethinking the origins of the French revolution. In MacPhee, chapter 1.

L'ouverture du nouveau monde, bien avant, a déjà provoqué des pensées sur le droit naturel, les droits des hommes même dans un « état de nature ». Des indigènes des Amériques auraient fait des critiques de la société européenne, diffusées surtout à partir de 1704 dans les *Dialogues avec un Sauvage* de Louis-Armand de Lom d'Arce, plus connu comme le baron de Lahontan.<sup>7</sup> Ces (supposées) vraies critiques ont été suivies par des imitations, très critiques de leur propre société quoique simultanément souvent humoristique, des écrivains des Lumières comme Montesquieu, Diderot, Chateaubriand, Voltaire et d'autres.

Les idées scientifiques, de Newton à Franklin, qui est renommé en France comme l'homme qui a apprivoisé la foudre, ont pu être largement disséminées grâce à l'épanouissement de la lecture – au moins pendant les classes moins pauvres. Les chiffres concernant l'alphabétisation ne sont pas toujours d'accord, mais il semblerait qu'au moins trois millions des vingt-huit millions des Français savent lire et écrire.<sup>8</sup> Les nouvelles idées se répandent donc plus rapidement et plus largement qu'avant. En particulier, on lit moins de livres religieux, ce qui peut indiquer un début de déchristianisation.

Les livres sont chers mais on peut les lire à prix réduit dans des cabinets de lecture. Les gens aisés possèdent leurs propres livres et fréquentent des salons pour discuter de nouvelles idées et philosophies. Certains salons comme celui du Baron d'Holbach reçoivent des visiteurs pas seulement de toute la France mais de l'Allemagne, de l'Angleterre et du nouveau pays américain.

Les pièces de théâtre d'écrivains comme Beaumarchais, qui ridiculisent les nobles, ou des opéras comme *La serva padrone* de Pergolèse, où une servante trompe son maître, sont jouées fréquemment. Les romans pornographiques, en nombre croissant, satirisent les mœurs des classes privilégiées.

Ce n'est pas juste les idées qui tournent, mais les média qui les propagent -- soit-elles des pamphlets, des journaux ou livres, des pièces de théâtre ou opéras, ou des salons -- qui fournissent un environnement social propice à la participation à la discussion et à l'analyse de la société.

Les nouvelles idées sont très critiques de la société en général et de la justice en particulier, visant par exemple les punitions pour blasphème qui ne sont pas seulement disproportionnées et absurdes, mais carrément atroces. A la justice arbitraire qui règne, on préférerait une justice où tous les hommes ont des droits égaux. On réfléchit plus sur le **droit naturel**, auquel tous les hommes sont sujets, au contraire du **droit positif**, les règles juridiques existantes. Un élément essentiel de cette pensée est la notion de l'universalité qui affirme que tous les hommes doivent être considérés comme égaux devant la justice. Les principes des Lumières sont considérés comme étant valable pour tous les hommes, partout.

Parmi les œuvres des Lumières qui ont le plus influencé la pensée politique se trouvent l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert et l'*Homme machine* de Julien Offray de La Mettrie. Ceux-là sont influencés par des œuvres antérieures comme le *Testament* de Jean Meslier, un prêtre devenu subrepticement athée par dégoût de l'attitude de l'église envers les paysans, ou *De rerum natura (De la nature des choses)* de Lucrèce, écrit pendant le 1<sup>er</sup> siècle avant l'ère chrétienne et niant la vérité et même l'utilité de la religion.

Mais pour le modèle politique de la Révolution, les idées de Diderot et de la Mettrie doivent faire face aux œuvres de Rousseau, qui a une grande influence sur presque tous, à gauche et à droite, et surtout sur Robespierre et ses compagnons jacobins.

---

7 Graeber and Wingrow, 49-56, 58.

8 Noriel, 238. Selon Wahnich, 44, entre 1690 et 1786, l'alphabétisation en France a augmentée de 14 à 27% pour les femmes et de 29 à 47% pour les hommes. Et Vouelle, 18, « ...plus de la moitié des adultes savent lire et écrire (on le voit à leur signature)... ». Évidemment, les chiffres de Noriel et Vouelle ne sont pas compatibles, à moins qu'il n'y a que seulement 6 Français sur 28 qui soient adultes.

Diderot et Rousseau considèrent tous les deux que l'homme (c'est à dire, la nature humaine) est essentiellement bon et que les problèmes du monde ne viennent pas de lui mais des mauvaises institutions et systèmes de gouvernement. Il faut donc les remplacer totalement en ne retenant rien des méthodes du passé. Ces conclusions sont rejetées par les partisans d'une monarchie constitutionnelle, qui pensent qu'on pourrait garder le roi en échange de quelques modifications du système.

Pour Diderot et les radicaux qui le suivent, la **volonté générale** est basée sur la **Raison** et représente ce que voudrait le peuple si leur ignorance et leurs préjugés ne les empêchaient pas de voir clair. En attendant, ce sont les philosophes qui doivent choisir, en représentants du peuple, en comptant sur l'institution de l'éducation généralisée pour sortir ceux-ci de l'ignorance. D'après eux donc, c'est « *la philosophie* » qui doit guider la révolution. C'est pourquoi ce courant sera parfois appelé le « *secte philosophique*. »

Pour ceux qui suivent plus fidèlement les idées de Rousseau, c'est le **sens moral** qui doit prévaloir et pas la raison seule. Pour Rousseau, la volonté générale vient du peuple qui doit donc participer directement dans la vie politique, sans passer par des représentants. Cela revient à refuser la démocratie représentative à la base d'un gouvernement républicain. Aussi Rousseau préconise la censure et une religion d'état, deux idées mal vues par les radicaux.

Pour la plupart des philosophes des Lumières, surtout les radicaux, adeptes de Diderot, étant déistes ou carrément athées, l'idée que le roi soit le représentant de dieu sur terre n'a plus de sens. Ce n'est pas pour rien qu'on a appelé l'idée religieuse « *la clef de voûte* » de l'Ancien régime.<sup>9</sup>

Il y a donc au début de la Révolution trois courants politiques selon les programmes qu'ils soutiennent :

- La monarchie constitutionnelle comporterait une chambre représentative, mais garderait le roi. Cette catégorie est représentée par Bailly et Lafayette, entre autres.
- La philosophie radicale et républicaine basée sur la Raison – antimonarchiste, représentative, égalitaire et athée (ou presque) – issue des idées de Diderot et des encyclopédistes formerait une république représentative. Parmi les principaux représentants de cette catégorie sont Brissot et Condorcet.
- La souveraineté populaire est inspirée des notions plutôt morales basées sur la volonté populaire et l'instinct du peuple – à participation directe – inspiré par les écrits de Rousseau, l'ancien ami de Diderot, plus tard devenu son ennemi. En 1789, le club des Cordeliers représente cette faction. Bientôt, le mouvement sera influencé par Robespierre et Saint-Juste.

Le conflit entre ces trois principes – surtout les deux derniers – crée des ruptures qui vont se poursuivre tout au long de la Révolution. Les derniers seront représentés à des degrés différents par les Girondins d'un côté et par les Montagnards de l'autre, et par leurs représentants respectifs, Brissot et Robespierre.

En plus des idées et principes, il y a de la révolution en l'air. Tout le monde est au courant des révolutions précédentes comme la révolution anglaise de 1688 – vue par les uns comme une réussite. Il y a eu aussi des révolutions plus récentes et moins réussies comme celle des Provinces-Unies (le futur Pays-Bas). Plus présent aux esprits est celle qui a éclaté en Amérique en 1776. Sa rivalité avec l'Angleterre a poussé la France à aider le nouveau pays avec des hommes et des finances, le tout payé par des emprunts qui vont être une source d'instabilité gouvernementale et contribuer aux dissensions. On peut facilement demander si une autre révolution serait envisageable – cette fois, en France.

C'est dans la conjoncture de cette nouvelle pensée, de la situation économique dans un contexte de monarchie absolue défaillante, de guerres, de perte d'estime internationale, de mécontentement des aristocrates et de griefs accumulés des classes populaires, occasionnés par la famine dû aux intempéries ou les impôts excessives, que la Révolution voit le jour.

---

9 Mathiez, 36.

Tout au long de l'histoire de la Révolution, on va rencontrer deux émotions fortes : *l'espérance* et *la peur*.<sup>10</sup> On va faire la révolution avec l'espoir de créer une meilleure vie, mais aussi avec la peur que cela mène au pire. Le pire étant la violence aveugle, il va falloir chercher un moyen de la bannir – ou de la canaliser. C'est pourquoi l'écrivain britannique Charles Dickens a appelé ce moment « .. le printemps de l'espérance...[et] l'hiver du désespoir. »

On a aussi appelé la période une « *révolution des concepts* ». <sup>11</sup> Les adhérents des deux courants, radicaux et Rousseauistes, insistent au moins sur une chose, qui est un pilier des Lumières, l'égalité des hommes. Ainsi, ils vont imposer ensemble un seul État général, pas trois. Tous insisteront sur la notion de « *volonté générale* », mais c'est à partir de là que les différences vont se manifester. Le vers est déjà dans le fruit.

Rosalie Jullien (1745-1824) est la femme de Marc-Antoine Jullien (dit Jullien de la Drôme), qui sera député de la Drôme à la Convention, et mère de Marc-Antoine Jullien (dit Jullien de Paris, ou Jules), qui sera un proche de Robespierre. La famille est donc bien engagée dans la Révolution. Pendant ses séjours à Paris, Rosalie est saisie par les événements, au point où elle appelle sa famille « *ma petite République* ». <sup>12</sup> Elle assiste fréquemment aux délibérations de l'Assemblée. Rosalie et Marc-Antoine sont souvent séparés géographiquement, avec l'un à Paris et l'autre dans la Drôme, d'où les nombreuses lettres qu'elle lui écrit, dans lesquelles elle exprime l'effervescence, les espoirs et l'angoisse de la période révolutionnaire. Elle écrit: « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur. Je ne pense, je ne rêve, je ne sens que cela...* » On va lire plusieurs extraits de ses lettres dans ce qui suit.

### 3. La première révolution ?

Le 18<sup>ème</sup> siècle est le moment d'une vague de renouveau en Europe (comme en Prusse ou en Autriche, dans la famille même de Marie-Antoinette). Pendant des dizaines d'années avant la révolution, la réputation de la France comme royaume absolutiste n'est plus autant méritée à cause des luttes internes entre la monarchie d'un coté et les parlements<sup>13</sup>, les états provinciaux et l'aristocratie de l'autre. Ces derniers veulent préserver, voir augmenter leurs privilèges.

Au Moyen Age, la cour du roi, ou *Curia Regis*, composée de la haute noblesse de robe qui s'occupe de l'administration du royaume, est divisée en trois organes: la Chambre des comptes (financière), le Conseil du roi (politique) et le Parlement (justice). Ce dernier devient le Parlement de Paris. Avec les années, des parlements similaires s'établissent ailleurs en France. Les parlements soutiennent le roi, par exemple face à la papauté, mais gagnent une mesure de contrôle des décisions royales. Le Parlement de Paris, en particulier, réclame le droit de contrôler les finances du royaume.

En 1771, le roi Louis XV tente des réformes par un lit de justice, en appelant le principe d'absolutisme royal. Son chancelier, Maupeou, lance la suppression du parlement de Paris, l'abolition de la vénalité de certaines charges, la réforme du système des impôts et le rétablissement des finances. Certains historiens voient en ces réformes juridiques, administratives et financières une vraie révolution, la première, un changement de la nature de la monarchie qui la rend presque indépendante d'un roi aux origines divines. D'ailleurs, c'est le même genre de réformes entreprises par le roi de Prusse et l'empereur de l'Autriche. Pour faire passer les réformes, le roi déclare que lui seul possède « *la puissance souveraine* », ce que ses ennemis prennent, évidemment, comme signe de despotisme.<sup>14</sup>

---

10 Remarque de Georges Lefebvre, cite par Wahnich, 32 ; Vouelle, 35.

11 Israel, 26.

12 Jullien, loc. 171.

13 Des magistrats, dont certains ont acheté leurs postes.

14 Les idées de cette section viennent presque uniquement de Martin 2012, chapitre 2.

En plus, la famille royale est ce qu'on désignerait aujourd'hui comme dysfonctionnel, en partie à cause de la maîtresse de Louis XV, Mme du Barry, qui n'est pas issue d'une famille de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie. Aussi, les relations ne sont pas bonnes entre le roi et son fils le dauphin.

A la mort de Louis XV en 1774, Louis XVI cède à l'opposition des parlements et de l'aristocratie et abandonne les réformes proposées. Le moins qu'on puisse dire est que Louis XVI n'est pas un roi très courageux. La royauté absolue de Louis XIV n'est plus; la monarchie est affaiblie et l'équilibre des organes de l'état, branlant.

## 4. 1789

Les choses se passent mal en France. Au cœur du problème est l'économie. Les rois précédents ont beaucoup dépensé pour payer leurs guerres. Ils les ont financées par l'émission de « *rentes* », des obligations achetées par des prêteurs, les « *rentiers* », qui sont membres de la bourgeoisie française et internationale.<sup>15</sup> L'état frôle la banqueroute après la Guerre de Sept Ans et l'aide financière portée à la guerre d'Amérique qui a été financée par trop d'emprunts successifs. Les impôts et les diverses taxes sont très complexes. Surtout, ils sont exorbitants et pèsent sur le tiers état, les nobles et le clergé en étant exempts.

Il y a des pénuries récurrentes de nourriture, notamment de blé. Turgot, nommé contrôleur général des finances en 1774, suivant et ami d'Adam Smith, a introduit le libéralisme économique, le « *laissez faire* ». Surtout, il a introduit la libre circulation des grains. Le résultat est une augmentation de leur prix. En 1775, les disettes qui en résultent provoquent pillages et émeutes partout en France – « **la guerre des farines** ». Pour une fois, les émeutes sont réprimées avec peu de morts.

Après les vents forts et la grêle de l'été précédent ainsi qu'un hiver parmi les plus froids connus, la récolte de 1789 n'est pas du tout suffisante. A l'été, le blé manque encore et les gens du peuple, paysans et urbains, ont faim et sont donc très mécontents. Mais ils continuent à aimer le roi et ont tendance à porter leur haine sur la reine Marie-Antoinette, "l'autrichienne" haïe.

Le problème fondamentale est simple à dire : Comment taxer les riches ? En fait, comme on a déjà vu, la monarchie n'est plus très absolue. La cour est le centre de tensions sociales et politiques, surtout avec les parlements et les États, qui sont capables de perturber de façon importante le fonctionnement ou l'administration du pays. Cette gestion compte sur des réseaux de patronage ;<sup>16</sup> d'où le pouvoir des différents groupements de provoquer la chute d'un ministre.

Le roi Louis XVI est indécis et passe d'un ministre des finances à un autre. Il veut recourir à de nouveaux emprunts. Mais pour cela il a besoin de l'approbation des magistrats des parlements, composés surtout de membres de la noblesse de robe, qui sont opposés à de tels mesures autocratiques. Ils sont très riches, souvent plus riches que les nobles d'épée. Ils ont acheté leur titres de noblesse ou ils les ont hérités. Il y a donc opposition entre les agents du roi, au ministère, et les membres des parlements. Le système politique a besoin de réformes mais le roi n'a pas le courage nécessaire pour défendre celles proposées par ses ministres.

Ensuite, Louis XVI convoque une **Assemblée de notables**, composée d'évêques, de nobles, de présidents de certains parlements et de quelques maires de villes, choisis parce que supposés être fidèles au roi. Parmi eux est le Marquis de La Fayette, qui change l'écriture de son nom à Lafayette après ses aventures dans la guerre d'indépendance américaine.

---

15 Perrault, Guillaume. « *Comment la dette publique a provoqué la Révolution de 1789* ». [www.lefigaro.fr/vox/histoire/2014/09/30/31005-20140930ARTFIG00362-comment-la-dette-publique-a-provoque-la-revolution-de-1789.php](http://www.lefigaro.fr/vox/histoire/2014/09/30/31005-20140930ARTFIG00362-comment-la-dette-publique-a-provoque-la-revolution-de-1789.php). Et Tackett, 40.

16 Campbell, *op. cit.*

Les idées de Lafayette sont une fusion de celles de la nouvelle nation américaine et celles du penseur politique français des Lumières, Montesquieu. Ses convictions sur le droit des hommes et la liberté du peuple positionne Lafayette certainement « à gauche » parmi les notables convoqués. Il estime aussi que le système français d'états est capable de promouvoir la liberté en empêchant le despotisme, le saisi du pouvoir par l'un ou l'autre de ces groupes. C'est la séparation des pouvoirs des différentes fonctions de l'État, « ...afin de limiter l'arbitraire et d'empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines. »<sup>17</sup> En deux mots, Lafayette croit à l'efficacité d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise. Curieusement, il est appuyé dans cette conviction par son collègue américain, Thomas Jefferson, qui est à Paris à l'époque. Jefferson l'aidera avec l'écriture de sa déclaration des droits de l'homme.

Mais les notables de l'Assemblée se montre plus indépendants que prévu. Le programme présenté par le ministre actuel des finances, Calonne, est très critiqué. Les notables proposent plusieurs réformes, le roi en accepte quelques unes, mais les parlements rejettent tout. C'est le retour au point de départ. Ce qu'on appelle parfois la **Pré-Révolution** est finie.

Lafayette suggère plusieurs réformes: améliorations des conditions dans les prisons, moins de sévérité dans la justice, meilleures conditions pour les soldats. Et il veut rétablir les droits civiques des protestants, qui ont été supprimés par Louis XIV avec la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. C'est un succès: En novembre 1787 le roi signe l'Édit de tolérance de Versailles, qui rend certains droits civiles aux protestants. Au mois de mai, Lafayette, par la voix du Duc d'Artois, suggère au roi la convocation des États généraux, convoqués en cas de situation exceptionnelle (crise politique ou économique, guerre, etc.).<sup>18</sup> Peu après, le Parlement de Paris demande cette réunion à leur tour. Ce sont donc les privilégiés qui proposent une mesure qui va mener à leur chute ... temporaire. Parce que, finalement, la rébellion nobiliaire (des magistrats) a raison du roi, qui, le 8 août 1788, cède et convoque les États généraux – pour la première fois depuis 1614. C'est encore une évidence que la monarchie n'est plus si absolue. Par la suite, il rappelle Necker pour gérer les finances de l'état, ce qui provoque de nouvelles manifestations de mécontentement dans les rues.<sup>19</sup>

## 4.1. Les trois états

Politiquement et économiquement, la société française est considérée comme divisée en trois parties, appelées des états.

- Le clergé est divisé entre le clergé supérieur (évêques), tous de la noblesse, et les curés de campagne, qui viennent largement des couches paysannes et qui sont donc plutôt bienveillants envers les difficultés des pauvres.
- La noblesse (d'épée et de robe) est divisée entre ceux qui veulent garder l'ancien régime et les droits féodaux, mais avec une participation accrue au pouvoir, et les plus libéraux (comme Lafayette) qui cherchent une monarchie constitutionnelle en émulation du modèle anglais. On appelle ces derniers des **monarchiens**. Les nobles sont propriétaires d'au moins un quart des terres. Les divergences entre eux sont tellement importants que certains membres de la haute noblesse refusent de prendre place à côté des membres de la petite noblesse.
- Le tiers état, dont les membres les plus importants en richesse sont la grande et moyenne bourgeoisie, ainsi que les notaires, apothicaires et d'autres (professions libérales d'aujourd'hui), cherchent à améliorer le sort du peuple ... et d'eux-mêmes. En tout, bourgeois et paysans, ils représentent environ

---

17 Vie publique, la séparation des pouvoirs. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270289-la-separation-des-pouvoirs>

18 C'est Philippe le Bel qui a créé les états généraux en 1302 pour le soutenir dans sa lutte contre le pape, qui insiste sur la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Il les a convoqués de nouveau en 1314 pour financer sa guerre en Flandres.

19 Alors pourquoi le peuple s'excite en juin 1789 quand Necker est renvoyé de nouveau ?

95 % des Français et possèdent presque la moitié des terres du pays.<sup>20</sup> En fait, il s'agit bien de deux classes, les propriétaires et les salariés, ou les bourgeois et les travailleurs, et dont les besoins et désirs sont presque opposés. Mais puisque la consultation électorale est limitée aux hommes propriétaires depuis plus de vingt-cinq ans, le tiers état est représenté aux États généraux surtout par des avocats (200 sur 578 députés). Il ne comporte ni paysan, ni artisan, ni ouvrier, mais pas non plus de banquiers, ni d'hommes d'affaires<sup>21</sup>. Cette composition sociale et culturelle homogène les amène à agir ensemble, tandis que les deux autres états sont divisés.<sup>22</sup> En plus, ils peuvent compter sur l'appui de quelques nobles et prêtres.

Tous défendent leurs propres intérêts mais sont d'accord sur une chose – la condamnation de l'absolutisme.

Au plus haut niveau, il y a impasse entre les deux premiers états, qui refusent d'aider le gouvernement financièrement, et la Cour, qui refuse de réduire ses dépenses. Mais le clergé est plus homogène, puisque dominé par les curés. Ceux-ci ont bien préparé les élections et comptent pour deux tiers de leur état.<sup>23</sup> Ils peuvent donc espérer imposer leurs idées relativement libérales.

On parle parfois du quart état, les paysans pauvres et des travailleurs des villes, mais la notion n'a aucune validité juridique.

Le **parti patriote** (Mirabeau, Lafayette, Condorcet, Sièyes, Danton, Barnave, Brissot et d'autres) est formé de partisans de la Révolution face aux aristocrates non-libéraux et aux partisans de l'Ancien Régime. Leur but est l'établissement d'une monarchie constitutionnelle et représentative. Ils sont bien organisés avec des comités de correspondance partout en France. Ils demandent le doublement du nombre de députés du tiers état et le vote par tête plutôt que par état, ce qui donnerait la majorité au tiers. Le roi, mécontent de l'aristocratie, accepte le doublement mais ne se prononce pas sur le vote.

Les classes populaires ne sont pas inactives, ils fournissent un bruit de fond de violence contenu aux préparations de la réunion des États généraux.

Les paysans favorisent les parlementaires parce qu'ils sont perçus comme opposés à la monarchie. (« L'ennemi de mon ennemi... ») A Grenoble, le 7 juin 1788, une tentative d'exil des parlementaires par la monarchie provoque une pluie de tuiles jetées des toits et la menace de ne plus obéir au roi. Le parlement est rétabli et l'événement sera connu comme « **la journée des tuiles** ».

Le 21 juillet, les états généraux locaux du Dauphiné se réunissent de façon indépendante chez les grands industriels, les Périer, au Château de Vizilles, 15 km au sud de Grenoble.<sup>24</sup> Cette réunion a lieu sans autorisation royale, mais le commandant militaire n'ose pas l'interdire. C'est donc un acte révolutionnaire.<sup>25</sup> A la réunion, on exige le doublage du tiers état et le vote par tête. On refuse de payer les impôts jusqu'à ce que les États généraux soient convoqués et on propose aux autres provinces de faire de même.

Le 28 avril 1789, une remarque du patron de la manufacture de papier peint Réveillon est interprété comme une proposition de réduire les salaires. La révolte éclate. Elle est durement réprimée par l'armée, au prix de 300 morts et 1000 blessés. Est-ce le début de la Révolution ?

La réunion des États généraux est précédé par la préparation de **cahiers de doléances** venant de tout le pays. Une telle entreprise est rendue possible par le progrès de l'éducation. Même si l'alphabétisation est moindre à la campagne que dans les villes, les moins éduqués peuvent être aidés par les curés et par les « *robins* », des jeunes hommes ayant fait des études juridiques mais qui ne trouvent pas d'emploi dans ce domaine. Ces

---

20 Vouelle, 13.

21 Soboul, 424.

22 Noiriel, 241.

23 Soboul, 424.

24 Aujourd'hui, ce château héberge le Musée de la Révolution Française.

25 Mathiez, 51 ; Martin (2012), 144.

cahiers sont écrits en deux étapes et négligent parfois des plaintes des classes populaires, mais les résultats reflètent l'ambiance de crise économique et d'émeutes. Par exemple, à Paris on propose de promulguer une Déclaration des droits de l'homme. Les paysans rejettent le régime seigneurial, l'impôt royal et les corvées. Et dans un cahier en provenance de Normandie, on trouve « *La vie des pauvres doit être plus sacrée qu'une partie de la propriété des riches.* »<sup>26</sup> En général, les élites revendiquent la liberté ; les classes populaires, l'égalité. La grande question est, est-ce que les deux principes sont compatibles ?

## 4.2. Les assemblées de la période révolutionnaire

En bref, elles sont:

- Les États généraux, à partir du 5 mai 1789.
- L'Assemblée nationale, à partir du 17 juin 1789.
- L'Assemblée constituante, à partir du 9 juillet 1789 ; termine l'écriture de la Constitution le 14 septembre 1791.
- L'Assemblée législative, du 1 octobre 1791 au 10 août 1792 : Feuillants à droite, indépendants (le « *Marais* ») au milieu, Jacobins et Cordeliers à gauche.
- La Convention, aux pouvoirs législatifs et exécutifs sous la Constitution, du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.
- Le Directoire, du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799.

Après, c'est Bonaparte et l'Empire. La fin de la Révolution...

## 4.3. Les États généraux et l'Assemblée nationale (5 mai au 17 juin)

La revendication de l'égalité des trois États devient un exigence de renversement des privilèges.

### 4.3.1. Les préparations

Dans ce bouillon d'idées, des clubs se forment, comme la **Société des trente**, ainsi appelé non pas parce qu'il y a trente membres mais parce que les membres ont tous appartenu au trentième degré de la Franc-maçonnerie. Un grand nombre parmi eux sont aussi membres des **Amis des noirs**, qui réclament l'abolition de l'esclavage. Des pamphlets se passent de main en main. Le Palais Royal, propriété privée du Duc d'Orléans, héberge un ensemble de cafés et magasins. Il devient aussi un lieu de commerces plus ou moins avouables, de prostitution et – de débat politique. La censure royale s'amenuise et la presse devient un organe important de formation d'opinion. Les protagonistes de toutes les persuasions s'en servent et cela diffuse un nouveau vocabulaire dans le courant de la pensée.

Brissot, également membre des trente et Ami des noirs, établit un journal, *le Patriote français*, qui milite pour une nouvelle constitution, une idée soutenue par les philosophes politiques mais souvent contestée par d'autres.

Pour toutes les municipalités, le recensement des cahiers de doléances et la préparation des élections est en même temps un apprentissage de citoyenneté et une expérience collective de participation politique qui servira bien à l'avenir.

---

<sup>26</sup> Cité par Wahnich, 43.

Pour les élections du Tiers état à Paris, une ordonnance du 15 avril 1789 y établit 60 **districts** pour désigner cinq électeurs chacun, donnant à la ville 300 électeurs pour choisir 20 députés au Tiers. Les formalités ont lieu dans l'église principale de chaque district et le nom de l'église devient ainsi le nom du district. Le 21 mai 1790, l'Assemblée constituante supprimera les districts et les remplacera par 48 **sections**, dont les pouvoirs seront bien moindres.

Le 9 mai, après les élections, les électeurs de Paris, parmi lesquels Brissot, qui n'a pas été élu député, décident de se réunir en Assemblée pour garantir les communications avec leurs députés à Versailles jusqu'à l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme. Par la suite, ils vont avoir une influence importante en faveur de la faction radicale de l'Assemblée.

### 4.3.2. Les États généraux

A partir de la réunion des États généraux, les événements se poursuivent rapidement.

Les trois états se réunissent séparément à Versailles. Les députés passent un mois de relative inaction à chercher leur voie, à faire l'apprentissage de leurs capacités et à prendre la mesure de la situation où ils se trouvent. Leurs réunions sont ouvertes au public et, au moins au début, ils sont opposés à l'organisation formelle. Mais ils comprennent vite qu'il faut des procédures parlementaires et un président de séance. Certains députés ont appelé cette période « *l'école de la Révolution* ». <sup>27</sup> Ils ont eu le doublement du Tiers état, mais ces derniers veulent plus, le vote par tête.

En bref :

- Le 5 mai, les séances des États généraux commencent à Versailles.
- Le 6 mai, le tiers état se proclame les **Communes**, en émulation du parlement anglais. Ils demandent que les pouvoirs de tous les députés soient vérifiés par les trois états ensemble, plutôt que séparément par état. Ils invitent les deux ordres privilégiés à y participer.
- Entre le 13 et le 15 juin, 11 curés rejoignent le tiers état.

La période entre le 5 mai et le 17 juin laisse du temps pour les nobles de rejoindre le Tiers état, mais ils ne le font pas, donc on n'attend plus. Le **17 juin**, le tiers vote la transformation des États généraux en **Assemblée nationale**, un nom pas anodin. Cela indique que ce sont les représentants du peuple réunis ensemble en une assemblée unique et sans hiérarchie qui va faire la politique pour la nation entière, un dispositif tout nouveau pour la France. L'Assemblée ne se réunit pas en huis clos, il y a des spectateurs en grand nombre (jusqu'à 4000) et leur ovation confirme l'importance de l'occasion. Les députés, à l'origine à la recherche d'une amélioration de leurs propres conditions, commencent à prendre conscience de leur unité et, par là, de leur pouvoirs.

- Le 19 juin, le clergé décide de se réunir avec le tiers ; le roi, fâché, ferme leur salle de réunion, la Salle des Menus Plaisirs. C'est le début de la réaction.
- Le lendemain, 20 juin, trouvant leur salle fermée, les membres du tiers passent dans un jeu de paume proche où ils prennent le serment de ne pas se quitter avant d'avoir terminé l'écriture d'une Constitution. <sup>28</sup> C'est le fameux « **serment du Jeu de paume** ». Ils ont maintenant un but spécifique.
- Le **23 juin**, le roi paraît devant les députés en assemblée. Il leur propose un alliage de mesures inspirés des idées déjà réfléchies par Necker, mais très modifiées, et des demandes dans les cahiers de doléance. Il accepte la réforme des impôts et d'autres formes de taxation, comme la gabelle, qui seront votés par les États, qui contrôlera aussi les dépenses et les recettes de l'état -- le budget. Il accepte en

---

<sup>27</sup> Tackett, 48.

<sup>28</sup> Vouelle dit qu'ils « *squattent* » le jeu de paume.

plus la liberté de la presse et une réforme des lois civiles et criminelles, ainsi que la suppression de la corvée et des lettres de cachet. Il s'agit de réformes massives, mais trop tard et trop peu. Parce qu'il refuse les projets essentiels des députés en matières de réforme sociale -- l'égalité sociale et le vote par tête des États. C'est refuser les délibérations des États depuis le début de juin. Il ordonne aux députés de se séparer et de travailler par ordre. Le tiers refuse et déclare la personne des députés inviolable. Le roi envoie des troupes pour les disperser mais des nobles libéraux comme Lafayette et La Rochefoucauld les empêchent de passer.<sup>29</sup>

En une semaine, du 17 au 23 juin inclus, les députés se sont formés en Assemblée nationale représentative de la France entière, ont déclaré leur but d'écrire une Constitution et ont déclaré leur personnes inviolables. C'est une France nouvelle.

- Les actions du roi en essayant de les séparer ne font qu'affirmer la résolution de l'Assemblée. Le 24 juin, le tiers décide le vote par tête plutôt que par état et le lendemain ils sont rejoints par 47 députés de la noblesse libérale. Le vote par tête est aussi important comme symbole que comme vrai pouvoir : Il remplace l'ancien hiérarchie féodale, avec des relations de vassal en vassal, par la notion de représentants choisis par le peuple.
- Le 27 juin, le roi accepte l'inévitable et ordonne aux deux ordres privilégiés de se réunir avec le tiers pour former l'Assemblée nationale.
- Le 9 juillet, l'Assemblée, maintenant composée aussi du clergé et de nobles libéraux, se proclame **Assemblée constituante**, dont la mission est d'écrire une constitution.

Faisons une pause pour apprécier ce qui est arrivé. Dans les trois mois depuis la réunion des États généraux au mois de mai, on est passé d'une situation hiérarchique où les états séparés n'avaient pas de pouvoir politique, pour arriver à une seule et unique assemblée d'individus considérés comme égaux avec le but d'écrire une déclaration des droits de l'homme et une Constitution pour fonder la Nation. Ça fait beaucoup de choses qui se sont passées en assez peu de temps.

Les français de l'Assemblée savent qu'ils veulent remplacer une société hiérarchique basée sur des notions de généalogie par une Nation d'égaux politiques justifiée par la Raison. Mais au-delà de ce but idéal, ils ne partagent pas d'idées pour sa réalisation qui soient acceptables à tous ou même à la plupart d'entre eux. Il n'y a aucun consensus. Contrairement à des révolutions ultérieures, ils n'ont pas de vraie idéologie politique, seulement des idées générales comme l'importance de la raison, ou la notion de droit naturel, ou encore des idées de Rousseau. Ils doivent apprendre à construire une Nation, une république. Il leur est donc nécessaire d'inventer des nouveaux principes juridiques, ce qu'ils font sans perte de sang – pour le moment. C'est « ...le phénomène qui a touché le plus grand nombre de Français au cours de cette période troublée : l'apprentissage des règles élémentaires de la démocratie. »<sup>30</sup> Est-ce qu'ils y sont arrivés ?

### 4.3.3. Les actions populaires

C'est à ce moment, le **14 juillet 1789**, que le peuple fait irruption dans les affaires politiques, lorsqu'ils prennent d'assaut la **Bastille**. Cette forteresse a été construite à partir de 1379 par Charles V après les révoltes populaires (Étienne Marcel) et paysannes contre les taxes et suite à la famine.<sup>31</sup> Elle a servi comme prison et est devenue symbole du despotisme monarchique. La prise de la Bastille est la grande révolte populaire de l'année, suivant la révolte plus bourgeoise du serment du Jeu de paume.

---

29 Mathiez, 47.

30 Noiriel, 236.

31 Plus ça change...

En fait, il y a eu des révoltes populaires en France depuis des siècles. Parmi les causes principales il y a les impôts comme la taille, qui sert surtout à financer les armées royales, et qui frappe tout le monde – sauf les aristocrates et le clergé. D'autres sources de plaintes sont le coût de la vie, notamment du pain, et la conscription.

Gerard Noiriel perçoit un schéma qui se distingue souvent dans les révoltes populaires :

- 1) Les pauvres ou les paysans se révoltent, aidés et encouragés par les élites qui tentent de réduire le pouvoir du roi.
- 2) Pris de panique par la violence du peuple, les élites se voient obligés de se soumettre au roi en demandant son pardon.
- 3) Les pauvres sont massacrés.

Noiriel en conclut : « *Le rôle historique que jouèrent les classes populaires dans la consolidation de l'État français résulta finalement de la crainte qu'elles inspirèrent à ceux qui auraient pu détruire la monarchie...* »<sup>32</sup> Il cite comme exemple l'histoire de Jeanne d'Arc, qui est d'abord utilisée, puis sacrifiée.

C'est bien la crainte de violence incontrôlée par d'autres que craint les élites. La violence et la menace de violence contrôlée par le chef ou l'état est un moyen d'imposition de souveraineté depuis les temps préhistoriques.

Pendant la première moitié de l'année 1789, il y a une centaine d'émeutes à travers la France à cause du prix élevé du pain. Le 30 juin, il y a eu des troubles à Lyon lors d'une fête pour la réunion des trois ordres. C'est une fête pour les nobles et les bourgeois, qui refusent de modifier le système des impôts. Le peuple manifeste son mécontentement, les soldats tirent et font des blessés. A partir de ce moment, le peuple – lyonnais cette fois – est un acteur à part entière dans la Révolution.

Les raisons de l'attaque contre la Bastille à Paris sont multiples. Les événements à Lyon sont inquiétants. A Paris, le pain manque et son prix grimpe avec l'inflation. Le roi a peur et fait entourer Versailles et une partie de Paris par des troupes de mercenaires étrangers, puisqu'il ne fait pas confiance aux soldats français. On verra qu'il a raison. Le 11 juillet, il renvoie le ministre des finances Necker. Necker est bien vu des bourgeois comme garant de leur richesses. Mais, curieusement, les Parisiens aussi sont plutôt en faveur de Necker, ce qui est difficile à comprendre, puisqu'il est l'homme des bourgeois et riche lui-même. Le 12 juillet, Desmoulins fait un discours enflammé au Palais Royal où il accuse le gouvernement de préparer « *une Saint-Barthélemy des patriotes.* » L'accumulation de troupes autour de la capitale effraie les classes populaires, qui, pour se défendre, cherchent des armes. Ils arrivent à attirer des soldats du roi à leur cause et avec leur aide, les 12 et 13 juillet, ils pillent tous les canons, fusils et poudre qu'ils peuvent trouver aux Invalides et ailleurs.

Cette agitation provoque à Paris une **révolution municipale**. Les électeurs parisiens du Tiers Etat, qui sont restés ensemble pour suivre les événements, sont rejoints par 19 électeurs de la noblesse et 25 du clergé. Le 13 juillet, ils décident de remplacer l'ancien Conseil de Paris par un Comité permanent. Celui-ci se constitue en gouvernement provisoire de la ville. Il deviendra par la suite la Commune de Paris.

Le 14 juillet, les foules vont chercher des armes stockées à **la Bastille**. La bataille dure 4 heures. A la fin, la tête du gouverneur De Launay, commandant de la Bastille, est promenée sur une pique. Puisque la Bastille représente la justice royale arbitraire, l'événement a un grand sens symbolique malgré le peu d'importance des sept détenus libérés. Malgré que les atrocités commises sont regrettés par certains députés, elles seront répétées dans les mois suivants.

---

32 Noiriel , 57.

Les deux tiers de ceux qui ont attaqué la Bastille viennent du faubourg Saint-Antoine, un quartier de Paris qui ne fait pas partie du système judiciaire parisien et qui donc ne « *bénéficie* » pas de la police. Il attire donc les mendiants et délinquants<sup>33</sup>

Le 15 juillet, Jean-Sylvain Bailly est nommé maire de Paris. Afin de pouvoir contrer les armées mercenaires du roi ainsi que la violence populaire, ils créent une milice civile qui deviendra la **Garde nationale**. La garde est composée de citoyens actifs. Lafayette en est nommé commandant et il choisit comme symbole une cocarde bleu et rouge. En même temps, le gouvernement provisoire deviendra le Comité général de la **Commune de Paris**, ses membres élus par les citoyens actifs des 48 sections.<sup>34</sup> Bientôt, d'autres villes de France suivront cet exemple et créeront leur propre Gardes nationales.

La comparaison des étapes logiques, raisonnées et juridiques de l'Assemblée (enfin, la plupart du temps...) avec la violence de la prise de la Bastille et d'autres actions du peuple est frappante. La bipolarité des interventions des deux groupes va continuer. Les Assemblées vont craindre et essayer de restreindre cette violence en même temps qu'ils chercheront à en profiter. Apprécier cette contradiction est essentiel pour comprendre la suite de la Révolution, dont une grande difficulté « *consiste malgré tout à trouver les formes d'une souveraineté populaire qui feraient l'économie de cette souveraine cruauté.* »<sup>35</sup> Les trois sujets du jour maintenant sont la monarchie, l'hierarchie sociale et la religion.

La prise de la Bastille a des effets différents selon les préférences des acteurs politiques. Les plus conservateurs sont effrayés par cette violence, qui les pousse donc même à opposer la Révolution qui est en marche. Par contre, les plus radicaux sont encouragés par ce qu'ils voient comme le support du peuple. La prise de la Bastille va donc attiser les différends entre les hommes.

Le lendemain de la prise de la Bastille, Louis XVI, sachant qu'il ne peut plus compter sur ses troupes, paraît devant les députés où il doit accepter de travailler avec l'Assemblée nationale. Le 17, il se rend à l'Hôtel de Ville de Paris où il reconnaît la commune et accepte de porter la **cocarde**, maintenant modifiée par Lafayette aux trois couleurs, rouge et bleu pour la ville de Paris, blanc pour le roi.<sup>36</sup>

Les nobles non-libéraux comprennent ; ils commencent à émigrer. L'émigration se passe en vagues, chacune provoquée par un incident vu comme défavorable par les nobles. Après la première vague à l'automne de 1789, la deuxième a lieu après la suppression des titres de nobilité le 19 juin 1790. La troisième et plus importante est à l'été et l'automne de 1791, provoquée par deux événements : l'obligation à tous les officiers (donc nobles) de l'armée à jurer fidélité à la Constitution, et la fuite du roi. A la fin de 1791, plus que 10.000 émigrés sont partis, y compris plus que la moitié des nobles de la première Assemblée. Ces départs prennent lieu généralement tout à fait ouvertement, avec Paris comme centre de départ pour les émigrés de toutes les régions de la France.<sup>37</sup>

## 4.4. Groupements politiques

Pour suivre le déroulement de la Révolution, il faudra connaître les organisations politiques du temps. Ils ont commencé par être des « *sociétés de pensée* »<sup>38</sup> ou réunions de discussion. Ces clubs servaient à diffuser de l'information sur les réflexions de l'Assemblée, de comparer leur édits à la Déclaration des droits de l'homme et, surtout, de débattre de la politique. Le nombre de ces groupes s'est tant multiplié qu'en 1792 il y en a dans presque tous les chefs-lieux. Heureusement, le nombre de clubs importants pour l'histoire est plus restreint.

---

33 Noiriél, 210, 245.

34 Soboul, 265.

35 Wahnich, 61.

36 Les mêmes trois couleurs sont celles du drapeau français actuel. Ils continuent à représenter la liberté.

37 Tackett, 111-3.

38 Noiriél, 253.

**Le club des Bretons** est fondé à Versailles par des membres bretons des États généraux en mai 1789. Lors de l'Assemblée constituante à Paris, le club des Bretons emménage au couvent des Jacobins, faubourg St Honoré, d'où leur nouvelle désignation par métonymie, **le club des Jacobins**. Officiellement, ils s'appellent la société des Amis de la Constitution, plus tard la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité. Au début, c'est un club élitiste à cotisation élevée, qui regroupe la bourgeoisie éclairée et militante.<sup>39</sup> En 1790, un grand réseaux relie plus d'une centaine de clubs à travers la France. Quelques membres les plus connus: Brissot, Le Chapelier, l'abbé Grégoire, Mirabeau, Pétion, Robespierre, Saint-Just.

**Le club des Cordeliers** (officiellement les Amis des droits de l'homme et du citoyen) est fondé le 27 avril 1790. Ils se réunissent à l'ancien couvent des Cordeliers à Paris. Le club des Cordeliers est moins cher et plus proche des classes populaires que les Jacobins. Quelques membres: Danton, Desmoulins, Hébert, Marat, Choderlos de Laclos. Sous l'impulsion de Marat et d'autres, ils poussent à la création de clubs de quartiers, très populaires. Par la suite, ces clubs locaux et les Cordeliers se fédèrent sous un comité centrale, ce qui leur donne une influence importante chez les travailleurs et la petite bourgeoisie.

**Le club des Feuillants** est fondé le 18 juillet 1791 lors d'une scission du club des Jacobins après la fuite du roi et la fusillade du Champ de Mars. Il est constitué à sa création de la majorité des Jacobins, de tendance monarchie constitutionnelle, plus modérés que les autres. Quelques membres: Barnave, Le Chapelier, Lafayette, les frères Lameth, La Rochefoucauld.

Un groupement, le **Cercle social**, appelé aussi Les Amis de la Vérité, est assez unique. Pour eux, le cercle symbolise l'égalité et l'union. On l'a appelé un « *[m]élange de club politique révolutionnaire, de loge maçonnique et de salon littéraire...* » Fondé par Claude Fauchet et Nicolas de Bonneville en février 1790, son but n'est pas moins que de relier les hommes de lettres de tout l'Europe et des Amériques et en toutes les langues. Afin de recevoir des communications anonymes en France, le Cercle installe une boîte aux lettres copiée d'après la bouche de fer vénitienne et son journal porte le nom *La Bouche de fer*.

Son grand projet est d'ouvrir le monde des idées politiques au public. La réalisation de ce but démarre en octobre 1790 avec les séances de la Confédération universelle des Amis de la Vérité au cirque du Palais Royal. Fauchet, qui est évêque constitutionnel et qui jure fidélité à la Nation, y présente des conférences sur le contrat social de Rousseau. Les idées qu'il présente semblent chercher une voie de milieu – un compromis – entre les extrêmes des philosophes en faveur d'un gouvernement représentatif et les Rousseauistes adeptes de l'action directe. Il propose un **mandat impératif** imposé aux élus qui doivent donc mener une action déterminée à l'avance sous contrôle régulier des citoyens ; c'est le contraire du mandat représentatif. En fait, son idée, en héritiers des Lumières, est assez élitiste puisqu'il voudrait « *fonder la République universelle dont les hommes de lettres seraient les législateurs.* » En d'autres termes, « *la République du Genre humain, fondée exclusivement sur le savoir des savants et des écrivains.* »<sup>40</sup>

Le Cercle préconise aussi des réductions d'inégalité et accepte les femmes dans leurs réunions. En mars 1791, Etta Palm d'Aelders, qui milité pour la cause féministe au Cercle, va fonder un sous-cercle féminin. Elle va jusqu'à intervenir à l'Assemblée, qui refuse ses suggestions. Néerlandaise, elle repart chez elle et ainsi évite la guillotine.

Avec son orientation politique libérale et républicain, le Cercle social fait cause commun avec les membres des Girondins qui assistent à leurs réunions. Ils finiront donc avec eux et Fauchet sera guillotiné en octobre 1793.

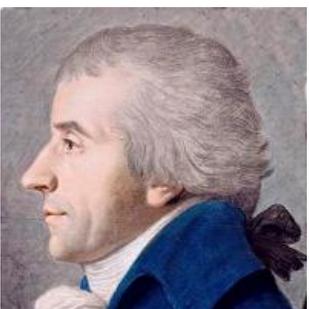
---

39 Mathiez, 110.

40 Toutes les citations de ce paragraphe sont de Soboul, 196-198.

## 4.5. L'Assemblée constituante (9 juillet 1789 au 14 septembre 1791)

La prise de la Bastille n'a pas rassuré le peuple. Après des années de rébellions, ils craignent maintenant le roi et les aristocrates qui sont soupçonnés de comploter pour reprendre le pouvoir. Dans les campagnes, les paysans se révoltent contre le manque de blé, les accapareurs de denrées, les impôts, les juges et tous ceux qui les exploitent. Leurs excès provoquent des inquiétudes partout : C'est la période de la **Grande Peur**, à partir de juillet 1789. Le peuple craignent les aristocrates et les bourgeois craignent des jacqueries (révoltes paysannes). Même si les rumeurs de « brigands » itinérants qui rôdent en campagne sont largement imaginés, l'effroi et le doute règnent.

			
Le roi, Louis XVI	La reine, Marie-Antoinette	Lafayette	Brissot
			
Robespierre	Marat	Danton	Saint-Just

			
Camille Desmoulins	Lucille Desmoulins	Mirabeau	Olympe de Gouges
			
Condorcet	Carnot	Barnave	Rosalie Jullien

*Quelques acteurs ou témoins de la Révolution française<sup>41</sup>*

L'Assemblée est atteinte de peur aussi. Tirailé entre la crainte de guerre civile et la méfiance envers le roi, l'Assemblée décide de faire un geste pour calmer le peuple sans recourir à la violence. Dans la **nuît du 4 août** 1789, ils décrètent le principe de l'égalité de tous les hommes devant les impôts, la justice, l'emploi. Toutes les servitudes personnelles sont abolies, mais tout ce qui concerne la propriété, les terres, est à racheter. Beaucoup de nobles fauchés seront contents de récupérer ainsi de l'argent. L'Assemblée a fixé sur les rachats de telles conditions qu'aucun paysan ou groupe de paysans pourraient en profiter. L'événement est annoncé par la presse comme la « **fin de la féodalité** », sans qu'elle parle de rachat, mais la vraie fin attendra encore la Convention. C'est néanmoins une étape importante de la Révolution. Même si l'interprétation des historiens d'aujourd'hui est variée, à l'époque, la Déclaration des droits de l'homme et la nuit du 4 août sont sources de stupéfaction et d'euphorie. Pour le moment, l'optimisme règne.

Déjà le 11 juillet, Lafayette a proposé une Déclaration des droits de l'homme inspirée de la Déclaration d'indépendance américaine. Elle commence avec ces mots :

*« La nature a fait les hommes libres et égaux ; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale. Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles ;*

<sup>41</sup> Images en provenance des articles de Wikipediâ.

*telles sont la liberté de toutes ses opinions, le soin de son honneur et de sa vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son industrie, de toute ses facultés ; la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression... »<sup>42</sup>*

La proposition de Lafayette est suivi par plusieurs autres, de Mounier, de Mirabeau, de Sieyès et d'autres. Une comité de cinq personnes est désigné pour les étudier et proposer une version finale. Le 26 août 1789, après plus qu'un mois de débats, de désaccords et de discussions minutieuses sur les principes et sur les mots, l'Assemblée adopte la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**.<sup>43</sup> Le 5 octobre, la déclaration est ratifiée par le roi. Ce document, qui affirme concerner tous les hommes universellement, partout et toujours, doit faire partie intégrante de la constitution à venir, comme il fait partie de la Constitution de la Cinquième République aujourd'hui. Il y a des imperfections – égalité restreinte, aucune mention de liberté d'assemblée, la propriété « sacrée », référence à « l'être suprême ». Mathiez remarque qu'elle porte la marque de la bourgeoisie dont elle est l'œuvre.<sup>44</sup> Marat écrit que le document n'est rien pour le peuple, mais Robespierre le reconnaît comme une base de réflexion et une contrainte importante pour toute législation future, un vrai outil politique. (Cela ne l'empêchera pas d'en proposer une autre en 1793.) Lafayette a essayé de convaincre son grand ami George Washington de libérer ses esclaves – sans succès. Comme Lafayette, Jacques-Pierre Brissot a rendu visite à Washington à Mount Vernon. D'après lui, Washington s'est inquiété du respect de Lafayette pour les traditions – les États. Le résultat est que, en France, Lafayette est vu par les gens de chaque camp comme étant dans l'autre.

La prochaine et principale tâche de la Constituante est l'écriture de la Constitution. Ce processus mets encore en évidence les désaccords entre les factions, comme la question du veto du roi. Un des points les plus importants est le principe de la représentation, un sujet qui sera source de conflits pendant toute la Révolution et qui finira par être étroitement impliqué à son échec. Au fond, c'est le choix de principe fondamentale qu'on a déjà vu, la raison ou la volonté, la science ou l'instinct. Les radicaux du parti philosophique sont convaincus que le fondement de la nouvelle république est la Raison et cherchent donc un gouvernement par représentants élus par le peuple et gouvernés par la Raison. Mais les Rousseauistes (ou populistes) sont méfiants de la Raison et comptent plutôt sur la souveraineté populaire, gouvernée par la vertu et la volonté populaire. Pour eux, le gouvernement est le peuple et doit donc être direct et non pas représentatif.<sup>45</sup> Pendant ce temps, c'est la voix de Marat, suivant son compatriote Rousseau le « sublime », qui est la plus forte en faveur de l'instinct de l'homme ordinaire. Ses discours et ses écrits font ouvrir encore plus large la brèche entre les adhérents de la volonté populaire et ceux de la raison.

Plus généralement, l'Assemblée est en train d'apprendre la politique, d'en faire « l'expérience ».<sup>46</sup> Elle se découpe en groupements, pas encore prêts à être considérés comme les partis d'aujourd'hui. Les différences d'avis sont importantes surtout entre les contre-révolutionnaires monarchistes et les constitutionnels. En-dehors de l'Assemblée, la vie politique prend son essor, avec la presse libre et les clubs de discussion.

Néanmoins, en juillet 1789, le théâtre reste l'objet de la censure, comme partout ailleurs en fait. Ceci est parce que le théâtre est considéré une expérience collective où même les gens semi-lettrés peuvent participer et être émus par l'ambiance émotionnelle. Mais cela change en novembre 1789 quand la Comédie-Française est renommé le Théâtre de la Nation.

---

42 Motion de M. le marquis de Lafayette relative à la déclaration des droits, lors de la séance du 11 juillet 1789. [https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1875\\_num\\_8\\_1\\_4654\\_t2\\_0221\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4654_t2_0221_0000_19)

43 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>.

44 Mathiez, 90.

45 Israel, 89-90.

46 Vouelle, 41.

Bien des parisiens aiment toujours le roi, pensant qu'il est le victime des aristocrates qui veulent ralentir ou anéantir la Révolution, une idée promulguée aussi par les patriotes et par la presse. Lorsqu'ils apprennent que des gardes royales ont foulé au pied la cocarde tricolore lors d'un banquet à Versailles, ils veulent enlever le roi à cet environnement vu comme néfaste. Le 5 octobre 1789, le premier des **journées d'octobre** (les 5 et 6 octobre 1789), une foule de 15 ou 20 milliers de personnes, incitée par 700 femmes des Halles et armée de fusils et de canons saisis de la Commune, viennent faire leurs revendications au roi à Versailles. Ils contraignent Lafayette de venir avec eux. Lorsqu'ils coupent les têtes de deux gardes, Louis XVI se présente au balcon avec Lafayette pour calmer les foules. Il a peur et accepte de venir à Paris, ce qu'il fait le lendemain, le 6 octobre 1789, suivi par l'Assemblée. Les classes populaires urbaines sont encore intervenu, mais cette fois à l'instigation surtout de femmes. Le roi est contraint de rester au Palais des Tuileries, où il sera effectivement prisonnier de la Révolution.

Paris est gouvernée à ce moment par la Commune, c'est à dire, largement par les masses. Ce milieu populaire effraie ou décourage plusieurs aristocrates libéraux, qui quitte l'Assemblée et parfois la France. L'effet est de réduire la majorité libérale à l'Assemblée.

La liberté de la presse est employé dans la bataille pour les esprits. Les journaux chantent les louanges du peuple qui a encore une fois participé à la Révolution. Barnave, un patriote : « Paris a cru devoir sauver une seconde fois la liberté publique. » Marat continue à marteler son message : « ...or, à quoi devons-nous la liberté, qu'aux émeutes populaires ? »

Bien après la Grande Peur et la prise de la Bastille, l'Assemblée craint la violence du peuple. Le 20 octobre 1789, ils votent la loi martiale, qui vise à empêcher les émeutes populaires.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée s'occupe de l'église en confisquant ses biens. Ils seront vendus, au moins en principe, pour financer la Nation, qui est toujours profondément endettée. Mais les prix sont tels que, sauf quelques associations de paysans, seulement les riches bourgeois ou nobles peuvent en acheter. En tout, 6 à 10 % des terres français sont vendus aux enchères, un transfert important de propriété. Les acquéreurs sont contents et ont donc tendance à soutenir la république, les autres, en haut et en bas, beaucoup moins. Les paysans en particulier commencent à perdre un peu de leur enthousiasme pour la Révolution.

## 5. 1790 – Fédération, assignats et l'église

Les débats au sujet de la nouvelle constitution continuent.

L'organisation administrative de la France sous l'Ancien régime est d'une complexité affolante. L'Assemblée veut s'imposer comme maître de la situation. En décembre 1789, la Constituante découpe le pays politiquement en sous-ensembles et en sous-sous-ensembles. Du plus grand au plus petit : la Nation, 83 départements de superficies à peu près égales, districts<sup>47</sup>, cantons, villes. Le but est de mieux permettre un contrôle centralisé depuis Paris. Mais les départements et villes ne voient pas la chose de la même façon et le résultat n'est pas toujours celui qu'on cherchait.

Dans les villes de France, les gouvernements municipaux aristocrates sont remplacés par des comités élus (censitairement), formés de membres des trois ordres. En émulation de Paris, chacun forme rapidement une garde nationale locale. Ainsi, les villes de France se constituent en municipalités qui se considèrent souvent libres du pouvoir centrale. Différentes municipalités se relient en fédérations régionales ou nationales, mais ces structures sont bien décentralisées. La notion de fédéralisme va susciter bien des conflits dans un proche avenir.

Le 14 juillet 1790, dans le but de promouvoir l'adhésion des villes et régions au gouvernement central, la Constituante prépare la **Fête de la Fédération**, qui sera célébrée au Champ de Mars pour fêter l'unité du pays. C'est un grand spectacle. Lafayette, considéré le seul homme qui puisse maintenir l'ordre dans le pays et qui

---

<sup>47</sup> Aujourd'hui, arrondissements.

jouit d'une popularité immense, est président de la fête. Il prête serment à la Constitution et le roi jure fidélité à la Nation et à la loi. Cela rassure les bourgeois, même si le peuple est un peu moins joyeux.<sup>48</sup> Hélas, ces vœux pieux ne vont pas durer longtemps.

On met en place un système de bons d'achat contre les biens confisqués de l'église : On les appelle **assignats**. Le problème est qu'après un temps, ils commencent à servir comme papier-monnaie et l'inflation fait baisser leur valeur. Quand l'argent manque à l'état, on va faire fonctionner la planche aux assignats, avec des résultats prévisibles et économiquement désastreux.

On continue la réforme de l'église le 12 juillet 1790, en modifiant sa constitution – sans demander l'avis du pape, qui ne l'apprécie guère. Le 27 novembre, on exige que les prêtres jurent fidélité à la Nation, que presque la moitié<sup>49</sup> refusent – les prêtres réfractaires. L'église est coupée en deux, à la grande joie des aristocrates, en particulier les athées. Les paysans et les villageois restent largement fidèles à l'église ancienne, surtout les femmes. La plupart des curés, qui sont généralement bienveillants envers les pauvres, acceptent de jurer fidélité afin de pouvoir continuer leurs activités, mais cela a parfois l'effet contraire de les éloigner du peuple. Les deux effets réduisent l'influence de l'église mais contribuent aux conflits sociaux dans toute la France, surtout dans des régions comme l'Alsace-Lorraine, la Normandie, la Bretagne ... et la Vendée.

L'Assemblée constituante est divisée entre royalistes, monarchistes constitutionnels (plutôt monarchistes ou plutôt constitutionnels), et républicains philosophes ou Rousseauistes. La grande majorité est monarchiste d'un type ou l'autre. A l'été 1790, avec le mouvement centriste des gens comme Sièyes ou Mirabeau, les monarchistes sont de plus en plus nombreux dans l'Assemblée et même la Commune de Paris se déplace de la gauche vers le centre.

Pour se défendre, les minorités de gauche sont obligé de travailler ensemble ... pour un temps.<sup>50</sup> Un comité est formé pour coordonner les actions des clubs locaux parisiens. Le club des Jacobins reçoit les monarchistes vraiment constitutionnels (comme Barnave), les républicains (Pétion, Brissot) et les « populistes autoritaires » (Marat, Robespierre).<sup>51</sup>

En novembre 1790, la Constituante met fin au système juridique de l'ancien régime lorsqu'ils abolissent les parlements, les lettres de cachet, la vénalité des offices et d'autres restes du royalisme.

## 5.1. Les femmes de la Révolution

Le Cercle social continue son travail d'éducation en publiant son journal *La Feuille villageoise*, adressé aux habitants des villages de France. Le Cercle préconise aussi les réductions d'inégalité et accepte les femmes dans leurs réunions. En mars 1791, Etta Palm d'Aelders, qui milité pour la cause féministe au Cercle, va fonder un sous-cercle féminin. Elle va jusqu'à intervenir à l'Assemblée, qui refuse ses suggestions. Néerlandaise, elle repart chez elle et ainsi évite la guillotine.

Presque tous les membres de l'Assemblée considèrent que la place des femmes est à la maison et non en politique. Mais il y a des exceptions, surtout pour ceux qui sont mariés aux femmes actives. Etta Palm d'Aelders milite au Cercle sociale et Olympe de Gouges écrit la Déclaration des droits de femmes. Sophie Condorcet (la femme de Condorcet), athée convaincue, tient un salon qui lui permet d'exercer une influence sur les républicains philosophes. Madame Manon Roland est l'aide de son mari et a une grande influence sur les Girondins. Mais la journaliste Louise Kéralio-Robert attaque ces féministes, elle pense que la place de la femme est ... à la maison.

---

48 Guillemin l'appelle « *la nouba des nantis* ». Guillemin, 73.

49 Israel, 196.

50 Plus ça change...

51 Israel, 159-50.

Il ne faut pas oublier les femmes des Halles qui ont amorcé la marche du 5 octobre 1789 et obligé le roi à déménager de Versailles à Paris où il est essentiellement prisonnier. On verra aussi que malgré le fait que les portes des Assemblées les restent fermées aux femmes, celles des réunions des sans-culottes sont ouvertes.

## 6. 1791 – La fuite du roi et le Champ de Mars

Les intentions des bourgeois deviennent claires lorsqu'ils votent l'interdiction des coalitions ouvrières, en principal par peur de la violence du peuple. En mars 1791, les corporations sont supprimées en faveur de la liberté du commerce, une mesure d'économie libérale. Le 14 juin 1791, la loi Le Chapelier interdit toute assemblée professionnelle. Dans un élan de libéralité qui fait frémir, Le Chapelier proclame, « *...il n'y a plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.* » Tant pis pour le droit d'assemblée ou des futurs syndicats ouvriers. Le Chapelier applique les mêmes principes au droit de pétition, qui doivent aussi venir des individus plutôt que des groupes. Robespierre n'est pas d'accord.

Sur l'insistance de Robespierre, la Constituante renonce le 20 mai 1790 à toute guerre de conquête.

Dans la nuit du 20 juin 1791, Louis XVI et sa famille prennent la fuite mais ils sont rattrapés à **Varennes** et ramenés à Paris. Par cet acte, le roi a rendu clair qu'il n'accepte pas la monarchie constitutionnelle, qui est donc caduc. Mais plutôt que d'accepter la vérité en face d'eux, la majorité de l'Assemblée déclare que le roi a été enlevé et lui restaure ses pouvoirs, cela afin de sauver la Constitution (et le roi) et par crainte de la violence du peuple.

Le club des Jacobins est déjà divisé entre une majorité de monarchistes de diverses tendances et les autres plus ou moins républicains. Le désaccord sur la démarche à prendre après la fuite du roi induit une scission complète. Curieusement, c'est la majorité, les modérés en faveur de la monarchie constitutionnelle, qui quitte les Jacobins dans les semaines après le 16 juillet 1791 pour former un nouveau club, les Amis de la Constitution, bientôt appelé le club des **Feuillants**, après leur lieu de réunion, l'ancien monastère des Feuillants. Plus que 200 députés ont quitté les Jacobins et ils vont contrôler l'Assemblée avant d'être remplacés à leur tour par les Girondins en mars 1792. Dorénavant le club des Jacobins reste un groupement antimonarchiste, avec des membres républicains représentatifs comme Brissot et Roland et des démocrates populistes comme Grégoire, Pétion et Robespierre.

Malgré l'interdiction par l'Assemblée de le faire, le club des Cordeliers et le Cercle sociale diffuse une pétition qui demande l'abdication de Louis XVI. Une foule vient au Champ de Mars l'après-midi du 17 juillet pour la signer. Puisqu'on est toujours sous loi martiale, les autorités donnent l'ordre à Lafayette et la garde nationale de disperser la foule. Il y a déjà méfiance entre les gardes « actifs » et le peuple « passif ». Le moment devient explosif et la garde tire. On estime que peut-être une cinquantaine de citoyens sont tués, mais aucun chiffre officiel existe. Cet événement, qu'on peut voir peut-être comme une réplique violente des bourgeois aux violences du peuple, sera connu comme la **fusillade du Champ de Mars**. Pourtant, presque un tiers des signatures de la pétition sont celles de gardes nationaux.<sup>52</sup> En tout cas, c'est le début de la baisse de popularité de Lafayette dans l'opinion publique.

Une telle violence envers le peuple suscite une méfiance bien légitime de leur part. Pendant l'hiver suivant, des sociétés fraternelles ou populaires se forment dans toutes les 48 sections de Paris. Leurs membres sont bientôt connus sous l'appellation de « **sans-culottes** ».<sup>53</sup> On commence à parler du peuple, ignorant la distinction entre actifs et passifs.

---

52 Martin (2012), 277.

53 Terme de dérision inventé par Lafayette.

Puisqu'il n'y a aucun ouvrier ou artisan dans l'Assemblée et la plupart ne sont que des passifs, la seule façon qu'ils ont d'agir politiquement est par l'action révolutionnaire directe, dont la prise de la Bastille reste un symbole dans toutes les mémoires. Les femmes participent aux réunions des sans-culottes et la marche des femmes d'octobre 1789 est leur symbole à elles. Mais il va falloir attendre un bon moment pour que tous (et surtout toutes) puissent participer activement au processus politique.

La montée en nombre et en puissance des sans-culottes est une progression dans la participation des classes populaires dans la vie politique. On verra que leurs initiatives sont essentielles à plusieurs des étapes importantes de la Révolution, juste comme le 14 juillet 1789.

Il se forme maintenant deux conceptions de la citoyenneté : la républicaine, où on élit des représentants qui agissent individuellement au nom de la nation ; et celle des sans-culottes, où on agit directement en masse, souvent de façon violente. Plus simplement dit, par action déléguée ou par action directe. Face à la violence populaire qu'il est incapable de contrôler, l'état essaie de s'approprier et de monopoliser cette violence, d'où la fusillade du Champ de Mars.

Dans le même temps, d'autres formations, professionnelles cette fois, voient le jour à côté des groupes politiques. Par exemple, dans l'industrie de la soie à Lyon, les membres de la profession forment un groupement spécifique pour régler leurs désaccords, avec administration et tribunal. « ...[F]ondé sur la démocratie directe, ces organisations de métier façonnèrent elles aussi un espace public intermédiaire, mais ancré dans le monde ouvrier. »<sup>54</sup>

En septembre 1791, la Constituante a terminé son travail et la Constitution est prête. La France, tout récemment une monarchie absolue, va devenir une monarchie constitutionnelle à suffrage censitaire. Le roi aura un droit de veto suspensif sur toute législation. Il ne pourra l'utiliser pour une législation donnée que pendant deux sessions législatives de suite.

Depuis le 18 juin 1790, les titres de noblesse sont interdits. Sous la Constitution, la nation est composée de citoyens, et non plus de sujets (du roi), mais il y en a deux sortes, actifs et passifs. À tous les niveaux, seuls les citoyens de sexe mâle et **actifs**, c'est à dire, dont la somme des impôts directs dépasse un seuil, le **cens**, équivalent à trois jours de travail, peuvent voter. Pour être électeur, le cens est de 10 journées de travail. Le cens des personnes éligibles d'être élu est encore plus élevé et il faut qu'ils soient propriétaires fonciers. Les uns sont assez contents du résultat, les autres pas du tout. Parmi ces derniers, les orateurs Robespierre et Pétion sont acclamés par le peuple pour leurs avis.

Puisque seule l'assemblée peut proposer de la législation ou nommer des ministres royaux, le pays est proche de la république. La contradiction inhérente entre les aspects républicains et le principe de monarchie va ouvrir la voie aux divergences des différents partis. Comment résoudre l'égalité avec le suffrage censitaire et le monarchisme ? Les conflits sont loin d'être terminés.

Les juifs et les protestants ont le droit de vote, mais pas encore les femmes ni les « gens de couleur », malgré les efforts en leur faveur par l'abbé Grégoire.

La nouvelle Constitution est finie depuis les premiers jours de septembre 1790, mais le roi ne l'a pas encore acceptée. Avant de ratifier la Constitution, il exige quelques modifications et une amnistie, « l'oubli du passé ». C'est oublier le rôle du peuple dans le processus révolutionnaire. L'Assemblée accepte et le roi prête serment le 14 septembre 1791. La Constituante a fait son travail et se dissout le 30. Les élections pour la législative ont déjà eu lieu, du 29 août au 5 septembre.<sup>55</sup>

Tout va bien ... ou non ? C'est le moment de respirer à fond – avant de plonger.

Question : Qu'est-ce qui ne va pas qui va entraîner l'insurrection du 10 août 1792 ?

---

54 Noiriel, 270.

55 Wahnich, 83.

## 7. 1791 et 1792 – Monarchie constitutionnelle et Assemblée législative

Avant de continuer, en regardant l'ouverture de l'Assemblée législative, il convient de faire encore une pause pour faire le bilan des sentiments des participants. Les événements des premières semaines – le serment du jeu de paume, la constitution d'une Assemblée nationale, la Déclaration des droits de l'homme – ont donné lieu à une euphorie méritée. Mais cette attitude s'est transformée peu à peu pendant les mois suivants, où les débats autour de l'écriture de la Constitution ont aiguisés les passions. La peur, déjà à l'œuvre pendant la Grande peur, s'est installée. On a peur que le roi ne soit pas sincère. Les révolutionnaires ont peur des nobles et des prêtres réfractaires, qui à leur tour ont peur des révolutionnaires. On craint aussi une invasion par les forces des émigrés qui se rassemblent aux frontières.

L'angoisse est augmentée par l'instauration de la dénonciation déjà le 28 juillet 1789, avec la création par l'Assemblée nationale de la **Comité des recherches**, qui doit rassembler et enquêter sur toute accusation d'activité contre-révolutionnaire. Le point de vue scientifique des Lumières, avec l'explication des phénomènes par cause et effet, a donné lieu à des notions abstraites pour expliquer les processus politiques et sociaux. Mais il est plus réconfortant pour la plupart des hommes de pouvoir identifier une seule personne comme cause de ses ennuis, d'où l'attrait de la dénonciation.

La fuite du roi et la découverte de sa perfidie incessante confirme les craintes. Des rumeurs courent de complot de la part de toutes les factions. On arrive à craindre même d'autres membres de son propre club politique.

### 7.1. L'Assemblée législative

C'est dans cette ambiance de suspicion mutuelle que l'Assemblée législative se réunit le 1er octobre 1791. Comme l'Assemblée constituante, elle est composée surtout de bourgeois en faveur de la monarchie constitutionnelle et méfiants, voire craintifs, de la violence populaire.

Le souci immédiat est la guerre. Les aristocrates émigrés rassemblent des forces armées aux frontières de la France. Il y a risque qu'ils reçoivent le renfort des autres pays royalistes. Au mois de novembre 1791, l'Assemblée vote des décrets contre ces nobles émigrés, mais le roi y oppose son veto. Mais en décembre, il rapporte aux députés qu'il a mis en garde l'empereur autrichien contre les armées d'émigrés ramassées à la frontière – dont ses deux frères. Le ministre de la guerre, Narbonne, déclare la formation de trois armées de 50.000 hommes qui seront commandées par Rochambeau, un autre héros de la guerre d'indépendance américaine, Luckner, à qui Rouget de Lisle a dédié la chanson de guerre qui deviendra la Marseillaise, et Lafayette.

Un cliché pris au moment du début de la Législative illustre des grandes différences d'avis.

Le roi Louis XVI ne croit pas vraiment que la Constitution va durer. Il espère que la guerre sera menée contre la France par le neveu de la reine, l'empereur d'Autriche, et que la France perdra, avec comme suite un retour à l'Ancien régime où il sera le maître absolu. Mais depuis sa tentative de fuite, plus personne ne lui fait confiance.

Les aristocrates sont toujours divisés entre royalistes qui veulent revenir à un royaume absolutiste, et **monarchiens** qui sont relativement contents de la monarchie constitutionnelle en place, avec l'autorité du roi pour consolider le pays.

Le clergé réfractaire, qui refusent de prêter le serment de fidélité à la Nation, est plutôt d'accord avec les nobles. Mais pas les curés, le petit clergé.

A l'Assemblée, les disputes entre les deux tendances royalistes, les centristes, les républicains philosophes et les populistes adeptes de Rousseau rendent l'activité gouvernemental précaire. Bientôt, la gauche et la droite seront tous les deux opposés à la Constitution.

Les autres sont divisés, bien sûr. Les bourgeois désirent aussi une monarchie constitutionnelle, puisque cela leur donnerait les pouvoirs qu'ils considèrent être leur dû. Les paysans veulent la fin des privilèges féodaux et les taxes. Ils continuent à bien aimer le roi, mais depuis sa fuite interrompue, ils ont des doutes sur sa bonne volonté. Par contre, ils restent très attachés à l'église.

Les Montagnards considèrent que la Révolution n'est pas finie, puisque la Constitution est discriminatoire (électeurs censitaires) et parce que les ennemis de la Nation continuent à roder. Il s'agit en même temps des ennemis intérieurs, le roi et les aristocrates, et des ennemis extérieurs, les forces des émigrés et de l'empereur d'Autriche. Pensant qu'il vaut mieux terminer la révolution interne avant de tenter à l'exporter, ils sont opposés à la guerre.

Leurs opposants, majoritaires à l'Assemblée législative, les Brissotins et Rolandistes (qu'à nos jours on appelle tous Girondins), considèrent par contre que la révolution est terminée. Beaucoup sont en faveur de faire la guerre et de la gagner pour montrer au monde que la France républicaine est bien en place. Et puis, il n'y a rien comme une bonne guerre pour unir le peuple.

Malgré une bonne récolte, le blé et le pain manquent sur les marchés et, en partie à cause de l'assignat, les prix flambent. Le peuple se révolte, les forces de l'Assemblée contre-attaquent. Sous les Feuillants et Lafayette, l'Assemblée devient de plus en plus réactionnaire, ce que les Montagnards voient comme contre-révolutionnaire.

La bipolarité de la situation politique est mise en évidence de façon claire par deux fêtes déclarées. La première est plutôt une fête politique de la gauche. Depuis la Révolution, les membres des armées sont fâchés à cause du blocage des soldes et des avancements, ainsi que des affrontements entre officiers de différentes convictions politiques. En août 1790, lorsque des soldats suisses du régiment de Châteaueux à Nancy sont refusés leur salaires et leurs représentants punis sévèrement, des soldats français se joignent à leurs manifestations. La révolte est réprimée durement par Bouillé et Malseigné, envoyés par l'Assemblée et encouragés par Lafayette, qui est le cousin de Bouillé. Mais ces gardes sont inclus dans l'amnistie de décembre 1791 et, le 15 avril 1792, une fête est organisée en leur honneur au Champ de Mars. C'est une affirmation des droits du peuple à l'endroit même où ces droits ont été bafoués lors de la fusillade de juillet 1791.

La deuxième fête, le 3 juin 1792, est pour Simoneau, maire d'Estampes, qui avait employé à outrance la loi martial. Lorsqu'il ordonne les troupes de tirer sur une foule de pauvres qui manifestent contre les accapareurs de blé, il est tué. Il est vu par la droite d'avoir agi en maintenant l'ordre et la loi (et le libéralisme économique) et donc la fête est une fête de la loi – et de la droite.

L'opposition entre l'idée de la loi et celle de la justice naturelle, plus grande que la justice légale, correspond à l'opposition entre ceux qui déclarent la Révolution finie et ceux pour qui elle reste à finir, autrement dit, entre Girondins et les autres Montagnards.

Les conflits atteignent aussi le domaine militaire, avec méfiance mutuelle entre la garde nationale parisienne, celle des provinces et les sans-culottes armés de piques.

## **7.2. La guerre – du 20 juin au 10 août 1792**

C'est dans cette conjoncture explosive que, le 20 avril 1792, sur proposition du roi, l'Assemblée vote la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie, c'est à dire, de l'empereur d'Autriche, le frère de la reine de France.

Après, la pagaille s'installe lentement mais sûrement en France. La guerre va mal, en partie à cause de la trahison de la reine qui, en bonne espionne, envoie secrètement des informations à l'ennemi. Il y a aussi l'entraînement inadéquat des soldats et la fidélité ambiguë des généraux à prendre en compte.

On s'inquiète pour le pays, mais l'Assemblée, effectivement menotté par les conflits entre les factions, ne réagit pas suffisamment et ne satisfait à personne. Il y a des théories de complots entre les généraux, les aristocrates et les autrichiens (y compris la reine) pour détruire l'Assemblée et la Révolution même. Ces idées sont provoquées en partie par Brissot dans son discours du 23 mai à l'Assemblée. Rosalie Jullien écrit : *»Brissot et Gensonné ont fait des discours superbes dans l'intention de prouver l'existence du comité autrichien ... tous ces génies malfaisants ont bien la ruse et la prudence de préparer leurs crimes dans l'ombre et de n'en laisser subsister aucune trace qui puisse servir à la conviction.* »<sup>56</sup> C'est donc largement du rumeur infondé, mais la panique s'installe.

Le peuple a toujours faim et, avec les sans-culottes et les radicaux, ils veulent de l'action. Mais le roi, à qui on donne le surnom de « Monsieur Veto », fait ce qu'il peut pour empêcher le programme des radicaux et pour conserver ses pouvoirs, aussi limités soient-ils, en opposant son veto à la plupart des décrets de l'Assemblée. En plus, le 12 juin, il renvoie les quelques ministres patriotes (Girondins) qu'il avait choisi en mars, pour les remplacer par des hommes plus maniables.

Comme musique de fond, Lafayette commence des négociations avec les autrichiens pour faire un trêve qui le laisserait libre de diriger son armée vers Paris.

Beaucoup craignent que le pays semble lancé inexorablement sur le chemin de la guerre civile.

Des pétitions arrivent de partout en France, exprimant l'inquiétude devant la situation, surtout la guerre, mais l'Assemblée les ignore. La gauche en profite. L'Assemblée proclame la suppression des gardes personnelles du roi. Le 8 juin, à la demande du ministre de la guerre, Servan, ils décident de faire venir à Paris 20.000 hommes des unités de la garde nationale de partout au pays – des fédérés – pour protéger Paris. Le roi y oppose son veto. Mais lorsque, le 2 juillet, l'Assemblée invite les gardes nationaux à fêter le 14 juillet avant de partir à Soissons pour la guerre, le roi l'accepte, et les fédérés viennent.

Une fois à Paris, un nombre important de fédérés radicaux entre en collusion avec les militants et sans-culottes et forment un comité central avec les provinciaux, les Jacobins et Cordeliers, et des sections. Le 19 juin 1792, les fédérés marseillais envoient à l'Assemblée une pétition qui fait le menace d'un *Dies irae*, « *le jour de la colère du peuple est arrivé* ». Ils s'inquiètent de l'effritement des liens entre le peuple et l'Assemblée, en disant à ce dernier, « *La force populaire fait toute votre force : vous l'avez en main, employez-la. Une trop longue contrainte pourrait l'affaiblir ou l'égarer.* »<sup>57</sup> L'Assemblée reste divisée. Est-ce qu'elle doit répondre à la voix du peuple ou le réduire à l'obéissance ?

Le 20 juin 1792 – un jour important, parce que précisément trois ans après le serment du jeu de paume et deux ans après la tentative de fuite du roi – au moins 8000 personnes, principalement en provenance des quartiers populaires de Saint-Antoine et Saint-Marcel et menées par le brasseur Santerre, viennent à l'Assemblée avec une pétition qui exprime leurs inquiétudes devant la situation. Ils demandent que les députés déclarent la patrie en danger. Ils sont armés de piques et de baïonnettes et se défilent et dansent avec tambour. Ensuite, il se rendent au Palais des Tuileries où ils arrivent à entrer. Ils obligent le roi à trinquer à la Nation et à porter le bonnet rouge, ce qu'il fait de façon calme et assurée. Ensuite, ils rentrent calmement.

Le tout est sans résultat concret de la part de l'Assemblée. Mais cet action suscite une vive discussion, à savoir si les actions du peuple soient constitutionnelles ou non. Comme les Montagnards, Rosalie Jullien les approuve en appellent leur mouvement une « *...démarche constitutionnellement inconstitutionnelle du peuple.* »<sup>58</sup> Des grandes villes comme Lyon ou Montpellier demandent la déchéance du roi, mais les Feuillants y restent opposés. Pétion, qui est élu maire de Paris depuis le 16 novembre 1791, est accusé d'avoir permis les manifestants d'investir les Tuileries. Il est donc suspendu de ses fonctions le 6 juillet, mais réintégré le 13.

56 Jullien. Lettre du 23 mai.

57 Cité par Wahnich, 93.

58 Jullien, loc. 1650.

C'est Lafayette qui jette de l'huile sur le feu. Le 21 juin 1792, il ordonne à ses troupes de revenir sur Paris, mais ils refusent. Quelques jours après, il quitte son poste pour se présenter le 28 juin devant l'Assemblée. Il défend une lettre qu'il leur a déjà adressé dans laquelle il accuse les clubs d'être à l'origine de tous les désordres dont souffre la patrie. En tant que héros et de la guerre d'indépendance des Amériques et de la Révolution française, il demande le respect de la liberté de chacun et que le roi soit rétabli dans ses droits. Les Feuillants sont contents de son intervention.

Enfin, le 11 juillet 1792, l'Assemblée déclare la patrie en danger, ce qui nécessite une mobilisation générale. A partir du 30, les citoyens passifs pourront aussi entrer dans la garde nationale.<sup>59</sup> Des groupes de fédérés, armés pour défendre le pays à l'intérieur, arrivent à Paris en provenance de différentes régions de la France pour la Fête de la Fédération, le 14 juillet. Un groupe arrive de Marseille en chantant une chanson composée récemment par Rouget de Lisle et qui sera connue donc par le nom, « La Marseillaise ». Après la fête, un bon nombre de fédérés refusent les demandes du roi et de l'Assemblée de partir. Ils restent, comme veulent Robespierre et les démocrates, et se mêlent avec les sans-culottes des sections de la Commune, qui les accueillent chaleureusement.

Le 28 juin, on avait appris des menaces de Brunswick, chef des troupes alliées contre la France. Le 6 août, une manifestation, organisée par le comité centrale des fédérés et sections au Champ de Mars, récupère des milliers de signatures sur une pétition. Ils demandent la déchéance du roi, le suffrage mâle universel, le retour des ministres patriotes et la convocation d'une nouvelle convention constituante. L'Assemblée l'ignore, mais pas le roi, qui se fait entourer de gardes suisses et de nobles volontaires.

Les querelles internes de l'Assemblée empêchent les députés de régler des problèmes graves. Robespierre croit voir pour quoi.

L'ascension de Robespierre au sein des Jacobins a déjà commencée. Dans un discours le 29 juillet, il commence en leur déclarant que « *[I]es grands maux appellent les grands remèdes.* » Il demande ensuite la déchéance du roi, la fin du suffrage censitaire et une Convention pour écrire une nouvelle Constitution qui prendra en compte ces souhaits. Il insiste que « *la grande crise où nous sommes arrivés n'est autre chose que la conspiration de la plupart de délégués du peuple contre le peuple* ». <sup>60</sup> Il constate que « *[I]a source de tous nos maux, c'est l'indépendance absolue où les représentants se sont mis eux-mêmes à l'égard de la nation sans l'avoir consultée.* » <sup>61</sup> Pour lui, donc, c'est la nation, le peuple qui se trouve au centre et qui doit pouvoir juger et même révoquer les termes de ces représentants qui n'obéisse pas à leur mandat. <sup>62</sup> C'est le point de vue Rousseauiste.

Pour Robespierre le problème de fond est la contradiction entre le besoin de gouvernement par représentation, donc par élection, et le fait que les élus deviennent tout de suite une élite : Il n'y a donc plus d'égalité. C'est un problème auquel on cherche une solution même de nos jours. Robespierre conclut en suggérant que le peuple a bien le droit de se révolter contre un gouvernement qui ne les écoute pas. Et le seul moyen d'action du peuple est l'action directe – même si c'est exprimée par la violence.

Mais où est ce peuple, même au sein du tiers état, et est-ce qu'ils sont bien unifiés dans leurs avis politiques ? Les élites parlent des sans-culottes comme s'ils sont les représentants du peuple, mais 20% des sections parisiennes sont contrôlées par des bourgeois moyens. Leurs cadres viennent surtout des couches supérieures de chaque groupement. Surtout, les sans-culottes ne représentent nullement la plus grande partie des classes populaires, les paysans. L'unification supposée (ou souhaitée) est limitée par la grande variété des langues et

59 Wahnich, 94.

60 Leuwers, 225. Leuwers remarque que Robespierre n'est pas le premier à demander la déchéance du roi.

61 Infotekart, <https://www.infotekart.com/2015/07/robespierre-maximilien-de-la-source-de.html?showComment=1540804335061#c7060030082547864701> ou Diktacracie, « *Robespierre, un caillou dans la*

*chaussure* », <http://diktacratie.com/robespierre-un-caillou-dans-la-chaussure/#comment-34746>.

62 Imaginez ça maintenant !

des patois. Une langue peut varier de village en village ou de paroisse en paroisse ! Les communautés n'ont aucune envie d'abandonner leur culture locale. Les paysans et les sans-culottes ont des avis contraire à l'égard de l'église et du patriotisme, surtout en ce qui concerne la conscription. Les paysans sont contre mais les sans-culottes y voient la possibilité d'action directe.

On ne parle pas des esclaves ou des « libres de couleur », dont la cause est épousée par la Société des amis des Noirs, avec l'abbé Grégoire, Brissot et Condorcet. Justement, en août 1791 il y a eu un soulèvement d'esclaves dans la colonie de Saint-Domingue. C'est encore un sujet de dissension parmi les députés. Certains parmi eux, comme les Lameth, sont propriétaires à Saint-Domingue ; des armateurs français dans les ports comme Bordeaux font de la traite ; et les importateurs de sucre profitent de l'augmentation des prix due à la rareté.

Le 9 août, Lafayette, accusé de trahison pour avoir abandonné son poste afin de venir s'adresser à l'Assemblée, est acquitté. Le pays est dans un état chaotique et au bord de la guerre civile. Rosalie Jullien écrit : « *Les trahisons meurtrières du pouvoir exécutif sont tellement funestes à la prospérité et à la gloire de la nation qu'il nous a amenés à la cruelle nécessité de la détruire ou de porter honteusement les fers qu'il nous prépare constitutionnellement.* »<sup>63</sup>

Mais c'est trop tard, l'insurrection est déjà planifiée par la garde nationale et les sections de Paris. La Commune insurrectionnelle envoie des commissaires qui remplacent la Commune légale à l'hôtel de ville. **L'insurrection du 10 août 1792** démarre lorsque le comité secret d'insurrection sonne le tocsin juste avant minuit du 9. Rosalie Jullien : « *Le tocsin sonne, la générale bat, l'alarme est répandue. Dans tout Paris les rues sont pleines de monde et les femmes tremblantes aux fenêtres interrogent avec effroi les passant. Que va-t-il arriver ?* » Le tocsin est le signal pour les sans-culottes et les fédérés de Marseille et de Brest d'attaquer le palais des Tuileries. Le roi cherche asile avec sa famille dans l'Assemblée, juste à côté. Les insurgés donnent l'assaut. Au début, tout va bien puisque la garde nationale fraternise avec les sans-culottes. Un bon nombre parmi eux sont gagnés aux côtés des assiégeants. Mais les Suisses et quelques aristocrates tentent de défendre le palais et sont massacrés par les assiégeants. Plus que 300 gardes suisses et 400 insurgés y meurent. Encore une fois, des atrocités ont lieu. C'est une guerre civile qui dure à peu près deux heures mais qui coûte la vie à plus qu'un millier de personnes. Rosalie Jullien écrit : « *Jour de sang, jour de carnage, et pourtant jour de victoire qui est arrosé de nos larmes.* »<sup>64</sup> Elle appelle l'événement « *...une second Révolution aussi miraculeuse que celle qui a vu prendre la Bastille, mais qui nous coûte du sang et qui nous tient depuis 24 heures dans une espèce de frénésie mêlée de joie, de désespoir, de douleur et de rage.* » Pour elle, « *...l'Humanité a moins perdu d'hommes par la barbarie grossière du peuple, que par la scélératesse civilisée du roi.* » Mais certains historiens voient ces exécutions sommaires de gardes suisses et d'aristocrates comme le début de ce qu'ils appellent **la première Terreur**.

L'après-midi du 10 même, à la demande<sup>65</sup> de Robespierre, Marat et Danton, le roi est déchu de ses fonctions et enfermé avec sa famille à la prison du Temple. La Constitution est suspendue et une Assemblée constituante pour créer une nouvelle constitution est convoquée. A l'avenir, les élections seront toutes au suffrage universel (mâle, bien entendu). C'est la fin (enfin !) de la monarchie française. C'est aussi le début d'un régime républicain (même si on ne dit pas encore le mot) et l'aube d'une nouvelle révolution.<sup>66,67</sup>

---

63 Jullien, lettre du 26 juin 1792.

64 Jullien ; lettre du 10 août 1792.

65 Bien entendu, chaque fois qu'on lit une phrase comme « *à la demande de X...* », cela veut dire que X s'est levé dans l'Assemblée et a proposé telle chose qui a ensuite approuvé et décrété par l'Assemblée.

66 Je trouve insolite la façon dont le processus légale, l'Assemblée, travaille indépendamment de la Commune, qui fait des insurrections sans la participation de l'Assemblée et sans les prévenir, il semble.

C'est en plus une mise en garde par le quart état à l'Assemblée elle-même. L'historien Albert Mathiez dit : « Un pouvoir révolutionnaire est apparu en face du pouvoir légal. »<sup>68</sup> D'après Guillemin, c'est « la plaque tournante de la Révolution française. »<sup>69</sup> Robespierre l'appelle « *la plus belle révolution qui a honoré l'humanité ; disons mieux, la seule qui a eu un objet digne de l'homme, celui de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice et de la raison.* »<sup>70</sup>

Puisque l'attaque a été menée simultanément par des sans-culottes parisiens et des fédérés de province, c'est une lutte des révolutionnaires nationaux contre les anti-révolutionnaires et non plus de la province contre Paris.

Le 19 août 1792, Lafayette, qui a peur pour sa vie, passe la frontière ; on le met tout de suite en prison.<sup>71</sup>

### 7.3. Après le 10 août 1792

Après le 10 août, la majorité des Feuillants ont peur de participer à l'Assemblée, laissant la voie libre à la prochaine majorité, les Girondins. Pour gouverner provisoirement, la Législative crée le **Conseil exécutif provisoire**, composé de six ministres et dont Danton sera un membre important. Cela va durer, bien qu'affaibli, jusqu'en 1794. Le 17 août, la Commune de Paris répète sa demande de création d'un tribunal extraordinaire pour juger les adversaires du 10 août, mais l'Assemblée, contrôlée par les Girondins, trouve des excuses pour remettre sa création. Finalement, c'est fait, mais avec juges et jurés élus par les sections, ce qui aggrave le conflit entre les sections populaires et les sections bourgeoises. Le 27 août, l'Assemblée autorise des visites domiciliaires, et quelques 3 000 personnes sont emprisonnées à Paris. Est-ce qu'on sait que le peuple va y exiger sa vengeance en septembre ?

La guerre politique s'affirme entre la Commune insurrectionnelle de Paris, liée surtout aux Jacobins, et l'Assemblée, contrôlée par les Girondins.<sup>72</sup> Le conflit devient tellement intense que c'est presque le chaos. Les Girondins, qui représentent surtout la bourgeoisie provinciale, sont partisans d'une économie libérale décentralisée, afin de restreindre l'influence de Paris sur le reste du pays. Les Montagnards, bien qu'issus principalement de la bourgeoisie, prétendent représenter plutôt les classes populaires, surtout parisiennes, et préfèrent une économie réglée et un gouvernement centralisé. Pour la Commune, la déchéance du roi est le début de la République, mais l'Assemblée évite de se prononcer à ce sujet. Elle accepte timidement des demandes de la Commune : le « Citoyen » plutôt que le « Monsieur » ; la conversion des statues du roi en monnaie ou en canons ; la suppression de tous les droits féodaux dans les cas où le propriétaire n'a pas de document en titre. La Gironde contrôle la presse et se présente comme le parti de l'ordre.<sup>73</sup> Les commerçants et propriétaires ont peur des paysans et craignent une **loi agraire** qui partagerait les terres, malgré le fait qu'aucun parti la réclame. Les Montagnards donne plus d'importance à l'intérêt public qu'à l'intérêt individuel. Sauf quelques cas individuels<sup>74</sup>, surtout parmi les prêtres, personne n'a proposé un modèle socialiste. Et personne, même pas Robespierre, n'est communiste. Après tout, la plupart des Montagnards sont aussi d'origine bourgeoise.

---

67 Guillemin insiste que cet événement est « *la participation à la politique, de ce quatrième état qui, jusqu'à présent, en avait été exclu...* » Mais il a déjà dit ça pour le 14 juillet. Alors... ?

68 Mathiez, 315.

69 Guillemin, 133.

70 Soboul, 364.

71 *Exit Lafayette*, du moins de notre histoire.

72 A l'époque de la Convention, les Girondins s'appellent aussi brissotins ou rolandistes ou rolandins, le terme « *Girondins* » datant du 19ème siècle.

73 Ce n'est pas sans rappeler le Front National française ou les Républicains américains d'aujourd'hui.

74 Notamment, Lange, à Lyon. Mathiez, 265.

Le peuple est toujours furieux que l'Assemblée ne fait rien pour juger le roi ni surtout pour assouvir leur désir de vengeance pour les insurgés tués le 10 août et au Champ de Mars. Des rumeurs d'un complot aristocrate et la peur produite par la guerre engendrent une panique à Paris. A l'instigation de Marat, au début de septembre, ils passent à l'acte. Les prisons de Paris sont bien remplies de suspects depuis les visites domiciliaires. A peu près 1 400 prisonniers supposés d'être des contre-révolutionnaires sont sortis de leurs cellules et massacrés. Des horreurs sont commises. Ce sont les **massacres de septembre**. C'est la pire explosion de violence urbaine de la Révolution, un acte de violence incontrôlé, mais vue comme salvatrice, un mal nécessaire. Rosalie Jullien écrit : *« Le peuple est levé, le peuple terrible dans sa fureur venge les crimes de trois ans des plus lâches trahisons! ... La fureur martiale qui a saisi tous les Parisiens est un prodige ! Des pères de famille, des bourgeois, des troupes, des sans-culottes, tout part. »*<sup>75</sup> Ce n'est donc pas seulement les couches populaires qui approuve les massacres. Avec le temps, certains vont changer d'avis et les considérer avec horreur. Après cette libération de la soif de vengeance, la vie reprend un peu de sa calme et la première terreur est finie.<sup>76</sup>

Ces événements démontrent que peut-être le plus gros problème auquel le gouvernement doit faire face est d'appivoiser cette violence, et il ne pourra pas le faire sans l'adopter lui-même. En un mot, le gouvernement n'est pas assez « terrible ».

Le 20 septembre 1792, comme par miracle, les troupes françaises sont gagnants contre les autrichiens et d'autres à **Valmy**. C'est surtout une victoire morale, qui est vue comme preuve que les troupes de sans-culottes peuvent être efficaces en bataille « sans être chapeauté par le roi ou par l'armée royale ».<sup>77</sup> En fait, ce sont les troupes professionnelles et le canon du Général Kellerman qui ont gagné la bataille.<sup>78</sup> Le même jour marque la dernière séance de la Législative.

L'armée française sous le Général Dumouriez continue ses succès en conquérant Mainz, Frankfurt, la Savoie et Bruxelles.

*Petit résumé* : Les insurgences des classes populaires ont été cruciaux à plusieurs moments de la Révolution par leur influence sur les hommes politiques.

- Le peuple s'est insurgé avec violence contre le pouvoir royal par la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Le pouvoir a répondu de la même façon par le massacre du Champ de Mars.
- La Grande Peur suscitée par les soulèvements violents des paysans a provoqué la nuit du 4 août 1789 et la renonciation des privilèges féodaux.
- La participation des femmes aux journées octobre 1789 a contraint le roi de venir à Paris.
- Le 10 août 1792, c'est de nouveau le tour du peuple qui lance un défi à l'Assemblée et force le roi à chercher refuge et à être emprisonné.

Dans la mesure où le 10 août est une protestation contre l'absolution de Lafayette, «...[u]n pouvoir révolutionnaire est apparu en face du pouvoir légal. La lutte de ces deux pouvoirs emplit les six semaines qui précèdent la réunion de la Convention [le 21 septembre]. Cette lutte se continuera, après le 20 septembre, dans l'opposition des deux partis qui se disputeront la majorité dans la nouvelle assemblée. Le groupe des Montagnards sera essentiellement le parti de l'ancienne Commune révolutionnaire, tandis que le groupe des Girondins sera formé des députés qui avaient siégé au côté gauche de la Législative avant de former le côté droit de la Convention. »<sup>79</sup> C'est un excellent aperçu de l'évolution des forces dans le temps.

---

75 Jullien, lettre du 2 septembre 1792.

76 Tackett, 214.

77 Veni, vidi, sensi. [https://www.youtube.com/watch?v=09\\_1dSDfe1c](https://www.youtube.com/watch?v=09_1dSDfe1c).

78 Tackett, 220.

79 Mathiez, 216.

Les élections à la Convention ont lieu au suffrage masculin universel et les Girondins gagnent le plus de sièges, surtout en dehors de Paris, où les Montagnards et, en particulier, Robespierre sont les gagnants. La plèbe n'a pas encore l'habitude des élections et la plupart des votes viennent de la bourgeoisie. Sur 750 députés élus, il y a deux ouvriers, un armurier et un cardeur de laine. La nouvelle lutte de pouvoir n'est donc pas seulement entre Girondins et Montagnards, mais encore entre Paris et le reste du pays. Cette lutte se manifestera par les notions de pouvoir centralisé, cher aux Montagnards, ou décentralisé, fédéré, voulu par les Girondins. Finalement, la Convention aussi est composée principalement de propriétaires. Il est intéressant de constater que le parti de la Raison et la république représentative est en faveur d'un gouvernement décentralisé ; le parti populiste et de la vertu demande un gouvernement central fort, qui frôle la dictature – ou au moins la rend plus facile à réaliser.

## 8. La Convention (21 septembre 1792 au 26 octobre 1795)

La Convention. ouvre sa première séance le 21 septembre 1792 dans la salle du Manège des Tuileries. On déclare *l'abolition de la royauté* et *le début de la République*. Un an plus tard, on va déclarer le 22 septembre 1792 le début de l'an I du *calendrier républicain*.<sup>80</sup>

### 8.1. 1792 – La Convention Girondine

Au début de la Convention, les Montagnards tentent la coopération, mais la paix ne dure que trois jours. Les Girondins craignent trop la Commune de Paris et veulent instituer une garde en provenance de tous les 83 départements pour entourer et protéger la Convention, c'est à dire, eux-mêmes. Leur but est d'annuler la notion de souveraineté du peuple et de se protéger contre les parisiens.

Au mois d'octobre 1792, les Girondins quittent les Jacobins. Ils préfèrent les réunions privées en salon, où ils peuvent planifier leurs interventions à l'avance et dans l'ordre. Le club des Jacobins est maintenant entre les mains des Montagnards. Les Jacobins changent leur nom officiel des Amis de la Constitution aux Amis de la Liberté et de l'Égalité.

A la Convention, les Girondins s'attaquent avec véhémence à Robespierre, Marat et Danton, mais le résultat n'est pas ce qu'ils cherchent, puisque l'influence de leurs cibles n'est qu'augmentée.

Les Girondins tentent d'apprivoiser la Commune en renouvelant leur Comité de surveillance. Mais l'opération est un échec, puisque la nouvelle Commune est aussi révolutionnaire que l'ancienne.

Les Girondins tirent une partie de leur support des succès des armées françaises contre les ennemis présumés dans les pays frontalières avec la France aux mois d'octobre et novembre 1792. On fait la conquête de Nice, de Mayence, de la Belgique et de la Savoie, qui voudrait devenir le 84<sup>e</sup> département. Les Girondins, toujours pour la décentralisation, préféreraient en faire des républiques indépendants. Ils appellent les autres peuples à faire leur propre révolte et à changer de gouvernement. En novembre et décembre de 1792, la Convention déclare leur protection aux peuples en quête de liberté. Ils prennent des obligations morales en affirmant que la guerre doit finir avec l'anéantissement de tous les privilèges. Et puis, si la guerre permet d'écouler quelques assignats ou de récupérer du butin, tant mieux. La mise en œuvre de ces principes par la force a fini par calmer l'enthousiasme même en Savoie.

Les Girondins glissent de plus en plus vers la droite politique. En novembre 1792, un groupe les quitte et forme un tiers parti, indépendant, situé politiquement entre eux et la Montagne. Camille Desmoulin l'appelle « *le parti des flegmatiques. Petion, Barère, Rabaut, Condorcet, ... se sont placés entre Brissot et Robespierre...* »<sup>81</sup>  
L'influence des Girondins sur la Convention est amoindrie.

---

80 Voir l'annexe.13.

81 Mathiez, 320-1.

## 8.2. 1793 – L'exécution du roi et la chute des Girondins

Les affrontements entre partis arrivent à leur apogée avec le procès du roi. Bien qu'on a déjà découvert des documents compromettants, les Girondins hésitent à l'inculper et essayent toutes sortes de procédures pour remettre le procès à plus tard. La découverte de nouveaux documents dans une armoire de fer que le roi a fait installer clandestinement à Versailles ne laissent plus de doute de sa culpabilité de correspondance avec l'ennemi. Après les révélations de sa correspondance avec Mirabeau, qui est mort depuis avril 1791, la buste de celui-ci est détruite par les Jacobins et son image cachée par la Convention. Malgré des diversions continuées et souvent perfides des Girondins, la mort est finalement votée et Louis Capet est guillotiné le 21 janvier 1793. C'est une étape irrévocable. Maintenant, une nouvelle Constitution est devenu obligatoire. Et maintenant tous les pays de l'Europe – monarchiques, bien sur – sont unis contre la France.

Maintenant que le roi n'est plus, on ne peut pas l'accuser de fomenter la contre-révolution, ce qui donne plus de raisons pour que les députés de s'accuser entre eux. Lorsque Le Peletier de Saint-Fargeau, qui a quitté les Girondins pour se rallier aux Montagnard et voter la mort du roi, est assassiné la veille de l'exécution du roi, tout le monde sent visé. Plusieurs ont reçu des menaces de mort. La méfiance mutuelle s'intensifie.

En économie, les Girondins sont des libéraux qui croient fermement aux bénéfices de la libre concurrence et au caractère sacré de la propriété.<sup>82</sup> C'est une politique de classe. Ils font tourner aussi la planche aux assignats. Le résultat est une inflation terrible. Le peuple manque de blé que les fermiers préfèrent accaparer plutôt que de le vendre contre des assignats. Le peuple finit par s'en vouloir même aux Jacobins, qui ne sont guère plus socialistes que les Girondins.<sup>83</sup>

En philosophie, les Montagnards tiennent fermement à la notion de *loi naturelle*, c'est à dire, toute loi qui est inhérent dans la nature et donc qui tient pour tout le monde, par rapport aux *lois positives* législée par une société spécifique. On croit pouvoir arriver à la loi naturelle par la raison seule, sans l'intervention d'un dieu quelconque. Les Girondins préfèrent la loi positive, certains parmi eux prétendant ne pas savoir ce que c'est qu'une loi naturel, que la nature ne fabrique que des rapports de force. Les différences sont importantes lorsqu'on parle de la propriété : Est-ce qu'il y a des limites au libre commerce ou à ce qu'on a le droit de posséder (les esclaves, par exemple) ?

Loin des discussions de l'Assemblée, il y a des troubles dans les campagnes, où on prend parfois contrôle du blé et le taxe, en réglant ou fixant le prix. *Les Enragés* constituent un petit groupe parlant au nom des plus pauvres, mais non reconnu par les sans-culottes. En janvier 1793, deux de leurs membres, Jacques Roux et Jean Varlet, accusent Girondins et Montagnards ensemble de représenter une oligarchie qui place le profit devant le peuple. La foule reprend cette idée et les Montagnards sont obligés de suivre, au moins un peu. Tous ces problèmes font redoubler chez le peuple la soif de vengeance. Gerard Noriel remarque que les Montagnards sont maintenant « ...prisonniers de la logique qu'ils avaient eux-même légitimée. », puisque leur propre rôle va à l'encontre de l'action directe qu'ils préconisent. Il est urgent d'implémenter une nouvelle forme de politique.

Le 1 février 1793, l'Assemblée girondine déclare la guerre à l'Angleterre et à l'Hollande, en principe pour contrer les manigances de Pitt, le premier ministre anglais.

L'inflation, le manque de denrées et la levée pour l'armée créent des conflits qui sont généralisés dans tout le pays. Il y a encore la disette presque partout, dû à l'économie libérale des Girondins. A Lyon, il y a une lutte des classes entre canuts et la municipalité d'un côté, et fabricants et riches de l'autre.

Le vent militaire change. Au printemps de 1793, la coalition de la Prusse avec l'Autriche a repris les conquêtes françaises. C'est en partie parce que les généraux français obéissent de moins en moins au Comité de défense

---

82 Ça vous rappelle quelque chose ?

83 Robespierre « *Les aliments nécessaire à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle.* »

générale, surtout Dumouriez, qui a toujours été impliqué dans des affaires financières louches. A la fin du mois de mars 1793, Dumouriez s'engage avec l'ennemi d'évacuer la Belgique et de réorienter son armée vers Paris afin de restaurer la monarchie, mais les troupes refusent et Dumouriez passe à l'ennemi. L'audacieux Danton, qui était impliqué avec Dumouriez et l'a défendu dans la Convention, arrive à tirer ses épingles du jeu – pour le moment.

On a besoin de beaucoup plus d'hommes pour l'armée, donc le 24 février 1793 la Convention vote une levée en masse de 300.000 hommes célibataires ou veufs de 18 à 25 ans. Jusqu'à là, l'armée a été formée de citoyens actifs, mais maintenant tous les hommes français peuvent être appelés. La mesure suscite des réactions négatives de la paysannerie. Le 23 août, une deuxième levée d'hommes âgés de 25 à 35 ans est décrétée.

Le 3 mars 1793 marque le début de la plus importante des insurrections contre la République – en Vendée, sur la rive gauche de la Loire. La plus grande partie de l'armée révolutionnaire défend les frontières à l'est. En Vendée, les paysans sont religieux et royalistes. Et ils ne veulent pas de la levée d'hommes prévue pour le 10 mars. A Cholet, des jeunes se soulèvent et sont rejoints par des paysans. Bien que cela soit une révolte populaire, des nobles s'unissent à eux ; ayant fait la guerre, ils peuvent donc les guider. Des « horreurs » sont perpétrées.<sup>84</sup> C'est une contre-révolution qui va durer trois ans et contribuer à la chute des Girondins. En fait, le terme « guerre de Vendée » est une tentative d'amoindrir l'importance de la révolte, qui va inclure pas seulement la Vendée, mais trois autres départements de la région, la vallée du Rhône et d'autres endroits. Par exemple, une révolte similaire, la **chouannerie**, a lieu en même temps sur la rive droite de la Loire. Les estimations des pertes de vies des deux cotés vont de 100.000 à 200.000.

Depuis l'exécution du roi, les ennemis extérieurs de la France ne se composent pas seulement des émigrés aristocrates français mais de tous les pays royalistes de l'Europe. A ceux-ci, la guerre civile rajoute une force ennemie intérieure. C'est une conjoncture toute mûre pour l'instauration d'un gouvernement d'urgence – avec des pouvoirs exécutifs accrus.

Le 10 mars 1793, à la demande de Danton, dans une tentative de répondre au besoin de vengeance du peuple, la Convention crée un nouveau tribunal, le Tribunal révolutionnaire. Le 21 mars, on reconnaît aussi les comités de surveillance déjà existant dans toutes les sections de Paris.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1793, l'Assemblée avait créé le **Comité de défense générale** pour chapeauter les dix-huit autres comités (guerre, finances, instruction public, etc) créés au moment de la Convention. Mais il fonctionne aux réunions ouvertes et n'est pas efficace. Après avoir été renommé Commission de salut public le 25 mars, il est remplacé le 6 avril 1793 par le premier **Comité de salut public**, plus puissant, qui se délibère en secret. Au début, le Comité est composé principalement d'indépendants du centre, appelé la Plaine, avec deux Girondins et deux Montagnards. Danton est le membre le plus important et ce premier Comité sera connu aux historiens comme le Comité Danton. Un tribunal révolutionnaire est établi aussi pour prendre la place du tribunal du 17 août, qui a été supprimé le 29 novembre 1792.

Avec la guerre aux frontières, la guerre en Vendée et la chouannerie, la violence est déjà à son paroxysme en France lorsque le Comité de salut public prend les rênes du pays.

En effet, bon nombre de Girondins républicains quittent le parti et passent à la Montagne. Ceux-ci, pour garder leur respect, sont obligés de passer un certain nombre de programmes demandées par les Enragés. Entre autres, on crée des comités de surveillance et donne à leurs représentants des pouvoirs presque dictatoriaux. Certains parmi eux font des horreurs, comme les noyades de Nantes.

En avril 1793, Robespierre présente son propre projet de Déclaration des droits de l'homme, avec lequel il espère regagner le support des sans-culottes et des Enragés. Il propose l'abolition de la traite et de l'esclavage parce que le droit à la propriété doit être borné « *comme tous les autres, par l'obligation de*

---

84 Mathiez, 389.

*respecter les droits d'autrui.* »<sup>85</sup> C'est une notion qui n'est pas du tout du goût de tous les Girondins. Brissot et Condorcet ont déjà écrit des traités contre l'esclavage et fréquentent même la Société des amis des Noirs, que Brissot a fondé.<sup>86</sup> Mais les Lameth sont propriétaires à St Domingue et propriétaires d'esclaves, et les armateurs de Bordeaux et d'autres ports possèdent des navires négriers.

Des défaites de la guerre, la trahison de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée et d'autres problèmes amènent chaque parti, Girondin et Montagnard, d'accuser l'autre d'en être responsable. La Plaine se rallie à la Montagne pour continuer la Révolution, mais ils sont méfiants de la Commune. Lorsque la Gironde accuse Marat de trahison en avril 1793, il est acquitté et la foule manifeste son approbation ; son influence est redoublée.

La Gironde ne contrôle ni le gouvernement ni le Comité de salut public, mais elle est toujours majoritaire à l'Assemblée. Elle vote des mesures de répression contre les comités de surveillance et arrête plusieurs des Enragés. La Commune et la Montagne se solidarise en défense. Les conflits entre la Commune et les Girondins pousse un de ces derniers, Isnard, de menacer de détruire Paris complètement. C'est trop. Robespierre a toujours respecté l'intégrité des assemblées nationales. Mais le 26 mai, au Jacobins, Il délivre un discours où il déclare que la domination de la Convention par les Girondins est injuste et donc l'insurrection est devenue légitime. Au milieu de la nuit du 28 mai, après le départ des Girondins qui ne les ont pas permis de s'exprimer librement, les Montagnards et la Plaine ensemble votent la libération des Enragés incarcérés et l'annulation du Comité que les Girondins ont formé pour apporter des charges contre la Montagne.

Comme on a fait pour le 10 août 1792, la section de l'Évêché forme un comité insurrectionnel secret qui dirigera une insurrection de trois jours démarrant le 31 mai 1793. Le 31 mai, ils cassent et puis reconstitue la Commune, qui est donc sous contrôle du comité. Lorsqu'ils sont bientôt rejoint par le Département, le nombre de membres du Comité insurrectionnelle monte à 21. Ils demandent l'exclusion de 29 Girondins de l'Assemblée. Les Girondins ont la trouille et quittent l'Assemblée, la laissant aux Montagnards et à la Plaine. La Commune demande « un vaste programme de défense révolutionnaire et défenses sociales. »<sup>87</sup>, y compris une taxe sur les riches et un prix fixe pour le pain.

Le **2 juin 1793**, un dimanche, 8 000 sans-culottes armés de fusils et de canons entourent les Tuileries où la Convention a lieu. La Montagne exige l'arrestation d'une trentaine de chefs des Girondins. C'est la guerre, explique Jean bon Saint-André (un Montagnard et un pasteur protestant !) : « *Il faut de grandes mesures révolutionnaires... lorsqu'il y a un grand mouvement, lorsque l'audace de l'aristocratie est portée à son comble, il faut avoir recours aux lois de la guerre ; cette mesure est sans doute terrible, mais elle est nécessaire; vainement vous en emploieriez d'autres...* »<sup>88</sup> Lorsque la garde nationale sous Hanriot, un homme à Robespierre, empêche les députés d'entrer ou sortir de la Convention, ils comprennent que c'est fini. Les 29 Girondins sont destitués et assignés à domicile. C'est la fin de la Gironde<sup>89</sup>, d'après Mathiez, « parce que, en un mot, ils négligèrent le salut public et qu'il s'enfermèrent dans une politique de classe au service de la seule bourgeoisie. »<sup>90</sup> Quelques uns s'échapperont, mais plusieurs de ceux-ci, notamment Brissot, seront arrêtés plus tard – avant d'être jugés en octobre.

Comme le 14 juillet 1789 ou le 10 août 1792, c'est une irruption de violence par le peuple qui a changé la donne politique. Il y a surtout deux différences majeures entre l'insurrection du 10 août et celle du 2 juin :

---

85 Leuwers, 269. Tout le texte est à <http://www.lecanardrépublicain.net/spip.php?article378>.

86 Mathiez, 183.

87 Mathiez, 405.

88 Cité par Mathiez, 407.

89 Pour un temps...

90 Mathiez, 409. Cette citation n'est que le dernier élément dans une longue liste d'erreurs des Girondins citée par Mathiez.

- Le 2 juin, il n'y a pas eu d'effusion de sang.
- Le 2 juin, les sans-culottes se sont attaqués à la Convention même, posant donc un problème de conflit entre la révolution et la légalité établie, le parlementarisme.

Il est intéressant de rappeler des grands moments où le peuple occupe la scène politique (en plus du bruit de fond constant).

- Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille ;
- Les 5 et 6 octobre 1789, la marche des femmes à Versailles ;
- Le 10 août 1792, l'attaque des Tuileries et la déchéance du roi ;
- Le 2 juin 1793, l'arrestation des Girondins de la Convention.

Ce sont des attaques contre les forces militaires, la royauté et l'Assemblée bourgeoise. Et maintenant, la Convention Girondine est finie, c'est dorénavant la Convention Montagnarde.

### 8.3. 1793 – La Convention Montagnarde

Le 24 juin 1793, la Constitution, la **Constitution de l'An I** ; est promulguée. Les élections sont simplifiées et tous les hommes peuvent voter. Il y a ni président ni roi, mais un conseil exécutif élu au second degré. Une éducation commune, pour tous et pas seulement pour les élites, est promise. Un article date le début de l'ère républicaine au 22 septembre 1792, l'an I de la République. L'historien Gérard Noiriel appelle cette Constitution « ...sans doute le plus représentatif de l'idéal des fondateurs de la République. »<sup>91</sup> Elle reconnaît l'insurrection comme « *le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs...* » Elle est approuvée par le peuple lors d'un referendum en août 1793.

Mais elle n'entrera jamais en vigueur.

La bataille n'est que commencée. La Montagne ne profite pas assez vite de la nouvelle situation. Paris est fidèle à la révolution, mais des révoltes fédéralistes éclatent en Normandie et en Bretagne, dans le Midi (Marseille, Toulon, Toulouse, Bordeaux) et à Lyon – une soixantaine de départements en tout. Seul Robespierre semble comprendre l'état des choses. Il écrit, « *Il faut que l'insurrection actuelle continue jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple... Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer, il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.* »<sup>92</sup> C'est à dire, il faut que la Convention aide et se serve de la violence populaire. La Montagne comprend et vote des lois qui facilitent l'accès aux terres confisquées des émigrés et abolissent tous les droits féodaux. Ce ne sont pas les paysans qui vont regretter la chute des Girondins.

Robespierre et d'autres sont de plus en plus convaincus que les problèmes du pays proviennent de l'ennemi intérieur, qu'il faut donc éliminer. Le 13 juin, il dit : « *Que ces grands exemples anéantissent les séditions par la terreur qu'ils inspireront à tous les ennemis de la patrie.* »<sup>93</sup> Même s'il ne parle jamais de Terreur avec un majuscule et semble préférer le mot « justice », le mot est lancé, ni pour la première ni la dernière fois.<sup>94</sup>

91 Noiriel, 260.

92 Cité par Mathiez, 416.

93 Cité par Leuwers, 288.

94 Selon Wikipédia, la terreur peut être utilisée comme mode de gouvernement, « *permettant au pouvoir en place de briser, à force de mesures extrêmes et d'effroi collectif, ceux qui lui résistent.* » (Encyclopaedia Universalis)

Le 10 juin 1793, on décide de vendre les biens confisqués aux émigrés par petites parcelles accessibles aux paysans.

Le 10 juillet 1793, un nouveau Comité de salut public est nommé qui inclut Couthon, Saint-Just et Jeanbon Saint-André, des Robespierristes. Ils envoient des représentants dans les villes contrôlées par les fédéralistes ou royalistes. Bientôt le Midi et Lyon seront reconquis, une partie des victoires due au Général Bonaparte.

Puis, le 13 juillet 1793, Marat est tué par Charlotte Corday. Celui qu'on appelle l'Ami du peuple était vraiment aimé à cause de sa solidarité avec eux. Et ils veulent leur vengeance contre ceux qui profitent de leur misère. En même temps, le Comité de salut public est convaincu que les révoltes fédéralistes et Girondines ne seront finies que lorsque tous les sympathisants des Girondins ou royalistes seront purgés du gouvernement – ou purgés tout court.

Le peuple demande vengeance, les Enragés demandent vengeance, la guerre en Vendée va mal, et il y a disette. Robespierre peste contre les ennemis intérieurs qui serait la source des problèmes. Il a le support du petit peuple, des sans-culottes et des militants des clubs. En un signal à tous ceux-ci, il accepte, malgré la maladie, d'entrer au Comité de salut public le 27 juillet 1793, un an jour pour jour avant sa mort. Il est presque sans doute le révolutionnaire le plus estimé par le peuple, le quart état. Mais il n'est pas le seul et il serait une erreur de faire de Robespierre le symbole ou le seul auteur de la Terreur.

Les rumeurs se mélangent avec la peur et le désir de pouvoir identifier clairement l'ennemi pour étayer des idées d'une grande conspiration derrière les événements autrement incompréhensibles.

Le 2 septembre 1793, on apprend que des fédéralistes royalistes ont livré Toulon aux anglais. Le **5 septembre**, un cortège de sans-culottes accompagnés de membres de la Commune, des clubs et de la Société des républicaines révolutionnaires vient de l'Hôtel de ville et, avec la permission de la Convention, investit la salle. Ils occupent des bancs vides, une indication qu'ils comptent participer dans les délibérations. Ils demandent des mesures plus répressives contre les ennemis et, surtout, la création d'une armée révolutionnaire de 6 000 hommes pour contrôler la distribution des grains, ce qui est accordée. La Convention débat la demande en présence des sans-culottes. La peur est transformée en une demande du peuple qui est passée en loi, un bel exemple d'exercice de la souveraineté populaire.<sup>95</sup> Mais la Convention accepte la création de l'armée parce que les membres ont peur de la violence du peuple. C'est plus que la recherche d'équilibre entre la loi et la violence, c'est le transfert de cette violence vers l'état.<sup>96</sup> Malgré la demande de certains députés de « mettre la terreur à l'ordre du jour », le président de la Convention, Thuriot, leur répond que « ...le courage et la justice sont à l'ordre du jour. »<sup>97</sup>, pas la Terreur, au moins pas officiellement. Certains historiens considèrent néanmoins que c'est le début de **la Terreur**, la « mise en forme légale et administrative de l'intimidation des opposants à la Révolution française... »<sup>98</sup>. A partir de cette date, les mesures contre les contre-révolutionnaires et d'autres ennemis – internes comme externes – deviendront de plus en plus « terribles ».

Le 13 septembre, la Convention décrète que le Comité de salut public choisira les membres des autres comités, lui donnant la priorité parmi tous.

Robespierre intensifie son offensive contre les ennemis intérieurs en s'attaquant aux généraux aristocrates, aux administrateurs rebelles, aux écrivains ou la presse « *perfides* ». <sup>99</sup> Il veut des lois sur les subsistances. Il sait que « *Le peuple a besoin de vengeance.* »<sup>100</sup> Il pense que la clémence ne fera qu'encourager les ennemis. Il

---

95 Wahnich, 112

96 On pourrait aussi dire, l'appropriation de la violence par l'état.

97 Martin (2017), loc. 281.

98 C. Mazauric, « *Terreur* ». Soboul, 1020.

99 Dans le Contrat sociale, Rousseau propose et la censure et la religion officielle.

100 Cité par Leuwers, 291.

demande donc la création d'un Tribunal criminel extraordinaire capable de jugements rapides et expéditives. On commence à l'appeler « l'Incorruptible ».

Le 17 septembre 1793, sous la poussée des hébertistes extrémistes, on passe la **loi des suspects**, qui élargie l'étendu de possibilités d'accusation d'ennemis et permet de les juger sans appel. Selon l'historien Gérard Noiriel, cette loi est nécessaire « ...pour éviter que le pays ne sombre dans un total chaos... ». <sup>101</sup> La loi donne un nouvel élan à ce qu'on a appelé depuis la Terreur. Tout est en place pour une dictature du Comité de salut public. Entre cette date et août 1794, à peu près un demi-million de personnes de toutes sortes vont être incarcérées. (On verra que moins que 2 000 finiront sous la guillotine.) Le 4 décembre est décrété le gouvernement révolutionnaire provisoire, mais « ...[l]a Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement. » <sup>102</sup>

Robespierre et le Comité arrivent à penser que l'ennemi extérieur est responsable de beaucoup de problèmes intérieurs. Ils accusent plus spécifiquement le ministre anglais, William Pitt. On soupçonne aussi les étrangers, même Cloots et Paine, pourtant des membres des Jacobins, anti-royalistes et proclamés citoyens français. Paine échappe à la guillotine, mais pas Cloots. Son cas est aggravé par son athéisme, que Robespierre déteste.

Robespierre est devenu si méfiant vis à vis des ennemis perçus qu'il ne supporte plus aucune critique. D'abord en faveur de l'abolition de la peine capitale – Il a eu du mal à prononcer une punition capitale lors de sa carrière de magistrat à Arras – Robespierre considère en 1793 que Louis Capet doit mourir pour protéger la patrie. Peu à peu, il s'avance plus en plus vers la paranoïa, et considère que les ennemis doivent mourir afin de protéger la patrie. Pareillement, son attitude envers la violence du peuple et l'ingérence des sans-culottes dans les délibérations de la Convention devient plus défavorable.

Malgré ces actions, il y en a qui trouve que Robespierre ne fait pas assez, qu'il est trop mou, en particulier Hébert, membre des Cordeliers. Lui et ses amis s'en prennent à Robespierre. Danton se joint aux « **hébertistes** » dans l'espoir de se sauver de punition pour ses activités vénales. Il va demander une tête par jour.

Des septembre 1793, ce que les historiens vont appeler le grand Comité de salut public est formé, qui sera en fonction jusqu'au 9 thermidor : Barère, Billaud-Varenne, Carnot, Lindet, Robespierre, Saint-Just, Collot d'Herbois, Couthon, Héroult de Séchelles (exécuté en avril 1794), Jeanbon Saint-André, Prieur de la Côte-d'Or, Prieur de la Marne. On va l'appeler souvent le comité Robespierre.

En essayant de développer de nouvelles technologies de guerre, le comité demande l'aide des chercheurs qu'ils installent au Château de Meudon, appelé Château de la République. Entre autres choses, on va y développer des dispositifs militaires comme des aérostats (ballons pour surveiller l'ennemi) ou la poudre au fulminate, qui permet des balles creuses, plus efficaces.

En plus, l'Assemblée finance un système qu'on appelle un télégraphe, qui emploie des dispositifs spéciales posés sur des tours pour transmettre de l'information de façon visuelle, l'appareil pouvant prendre 98 dispositions spécifiques. Ce système, inventé par des frères Chappe, servira sous Napoléon et au-delà, jusqu'à l'arrivée de l'autre télégraphe par courant électrique dans des fils,

Par l'an II (novembre 1793), il y a plus que six mille sociétés populaires et vingt-cinq mille comités de surveillance à travers la France. C'est eux qui contrôlent la mise en application des lois votées à Paris et les lois sur les suspects. Étant donné le temps nécessaire pour communiquer entre Paris et la province, ces groupements sont des mouvements politiques de masse tout à fait locales. Le Comité de salut public ne peut mettre en œuvre ses lois ou décrets que par eux. Le contrôle politique n'est donc pas si centralisé qu'on peut imaginer. <sup>103</sup>

---

101 Noiriel, 265.

102 Martin 2018, 255.

103 Noiriel, 262.

Ne faisant plus confiance aux vieux généraux, le comité envoie des commissaires les contrôler. Les anciens seront remplacés par des jeunes issus des rangs, comme Jourdan, Kleber, Hoche, Marceau et Pichegru. Sous Lazare Carnot, le membre du Comité de salut public responsable des armées, la France commence à devenir victorieuse contre les ennemis extérieurs.<sup>104</sup>

Le 10 octobre 1793, Saint-Just affirme que les ennemis de la république sont au sein du gouvernement même. A sa demande, la Convention décrète la suspension de la Constitution et l'extension du gouvernement provisoire de la Comité de salut public jusqu'à la fin de la guerre. Ils ont peur que les élections laissent élire des agents de Pitt ou des royalistes. La Constitution attendra – longtemps. Ce sera un gouvernement fort et centralisé, capable de faire les choix nécessaires – un **gouvernement révolutionnaire** – qui saura prendre des mesures d'exception et d'urgence. Autrement dit, qui redoublera l'implacabilité de la recherche des ennemis, même si le processus coûte la vie à des innocents. Robespierre expliquera à la Convention le 25 décembre 1793 :

*« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. ... Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire précisément parce qu'il est en guerre. ... Le gouvernement révolutionnaire doit au bon citoyen toute la protection nationale ; il ne doit aux Ennemis du Peuple que la mort. Ces notions suffisent pour expliquer l'origine et la nature des lois que nous appelons révolutionnaires... »<sup>105</sup>*

A la mi-octobre, après son procès, on exécute finalement la reine Marie-Antoinette. Après, c'est le tour de vingt-et-un Girondins. Dans une débauche de paranoïa, on les accuse d'avoir participé dans les révoltes fédéralistes, d'être impliqués dans l'assassinat de Marat et même d'avoir instigué la rébellion en Vendée. On adopte la proposition de Robespierre qu'on peut arrêter un procès après seulement trois jours si le juré se déclare convaincu, ce qui simplifie leur procès. Ils sont exécutés le 31 octobre, sauf un qui arrive à se suicider.

La loi d'accélération des jugements va augmenter la fréquence des exécutions.

Le 30 octobre 1793, la Convention fait preuve d'une misogynie parfaite en interdisant toutes associations de femmes. La reine, Lucile Desmoulins et Madame Roland étant déjà exécutées, cette loi vise en particulier la Société des républicaines révolutionnaires de Pauline Léon et Claire Lacombe.<sup>106</sup> Le 3 novembre, on envoie à la guillotine Olympe de Gouges, auteur de la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**. Jacques Roux a déjà été arrêté en septembre et s'est donné la mort plutôt que de passer par la guillotine. Après ces exécutions, l'aile la plus à gauche du mouvement populaire est anéantie, à l'exception des sans-culottes.

Les choses vont mieux militairement. Aux victoires de Dunkerque et de Maubeuge sont rajoutés la récupération de Lyon, Mans et Toulon. Mais à des prix énormes en termes d'hommes exécutés.

Fait intéressant, le Comité de salut public est obligé de faire payer des primes aux travailleurs dans le privé pour les indemniser contre les meilleurs salaires payés dans le public !

Les Montagnards sont toujours opposés à la décentralisation de la Constitution. Pour lutter contre, le Comité de salut public décide le décembre 1793 d'installer un agent national dans chaque département, des proconsuls. Hélas, certains vont faire des atrocités à faire pâlir tout ce qui a précédé.

Pour démontrer qu'ils veulent restreindre les extrémistes, en décembre le Comité fait arrêter Cloots, du côté hébertiste, et Fabre d'Eglantine, du côté indulgent, qui est en plus incriminé dans l'affaire de la Compagnie des Indes, dont la liquidation a conduit à des fraudes fiscales .

---

104 Guillemin prétend que le mérite n'est pas dû à Carnot, mais au « *groupe robespierriste* ». Guillemin, 190.

105 Cité partout. Par exemple, Wahnich, 114. Ou « *Terreur* », Wikipedia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Terreur\\_%28R%C3%A9volution\\_fran%C3%A7aise%29](https://fr.wikipedia.org/wiki/Terreur_%28R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise%29).

106 Wikipedia, Société des républicaines révolutionnaires. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9\\_des\\_r%C3%A9publicaines\\_r%C3%A9volutionnaires#Dissolution\\_des\\_soci%C3%A9t%C3%A9s\\_de\\_femmes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_des_r%C3%A9publicaines_r%C3%A9volutionnaires#Dissolution_des_soci%C3%A9t%C3%A9s_de_femmes).

## 9. 1794 – La chute des Montagnards

Nous sommes maintenant à l'année 1794. Les choses vont aller plus vite, donc le suspens monte !

Regardons les organes du gouvernement révolutionnaire.<sup>107</sup>

- La Convention a tous les pouvoirs. Pour remplacer le roi, il existe un conseil exécutif provisoire, qui inclut Danton, mais qui est composé surtout d'administrateurs.
- Nous connaissons déjà le Comité de salut public, qui s'occupe de la politique et de la guerre.
- Au même niveau, le Comité de sûreté générale, composé surtout des copains de Danton, décide qui sera envoyé à la guillotine. Certains historiens l'ont donc vu comme le ministère de la Terreur.
- Le Comité des finances est contrôlé par Cambon, qui fait tout pour implémenter les idées économiques de la Montagne. Il est hostile à la Commune.

Il ne faut pas oublier que, à coté de ces groupes, se trouve la Commune (révolutionnaire) de Paris.

Comprenant qu'il est urgent de faire une politique plus sociale afin de ramollir la violence à peine calmée des masses, Saint-Just, au nom du Comité, lance une nouvelle phase de la Révolution. Le 8 ventôse an II (26 février 1794) il fait un discours où il déclare que les ennemis de la République n'ont pas le droit à la propriété. Il propose un programme pour déposséder ces ennemis et pour redistribuer leurs biens aux pauvres, ainsi évitant qu'ils soient récupérés par les riches, comme cela a été le cas pour les biens du clergé. C'est une révolution sociale dont ses ennemis ne veulent point entendre parler. Le 13 ventôse, il réclame des listes des patriotes indigents et des détenus pour cause politique. On a déjà saisi les biens du clergé et des émigrés, maintenant on s'attaque à tous les ennemis de la République. La mise en place de ces **décrets de ventôse** n'aura que démarré lorsque Robespierre et Saint-Just tombent – et les Montagnards avec.<sup>108</sup>

Le 29 août 1793, suivant l'insurrection populaire des esclaves, le gouverneur de Saint Domingue est contraint d'abolir l'esclavage sur l'île. Le 4 février 1794, la Convention fait suite en étendant l'abolition à toutes les colonies.

Certains proconsuls font des horreurs. A Lyon, Fouché fait exécuter des gens par canon sur la Place des Terreaux ! A Nantes, Carrier fait tuer les gens par noyades en masse et d'une façon particulièrement répugnante. La concentration de cadavres dans le fleuve va polluer l'eau et contribuer à l'épidémie de typhus qui fait rage. A Bordeaux, Tallien, qui plus tard va accuser Robespierre de tous les crimes afin de sauver sa propre vie, utilise la menace d'exécution pour extorquer de l'argent des accusés. Évidemment, ces pratiques nuisent à l'image du gouvernement.

Profitant de l'explosion des prix d'aliments suite au décret d'un prix maximum, Hébert et ses amis attaquent (verbalement, mais violemment) le Comité de salut public. Le 14 mars, quand l'insurrection des hébertistes paraît proche, Hébert et quelques amis sont arrêtés et seront exécutés dix jours plus tard.

Danton et Desmoulins et des amis des Cordeliers, appelés **les Indulgents**, questionnent l'utilité de la Terreur. Déçu par l'exécution des Girondins, Desmoulins, dans son journal *le Vieux cordelier*, interroge la validité de tant d'exécutions et appelle à la clémence. Il va jusqu'à accuser Robespierre de faire taire ses ennemis en les envoyant à la guillotine. En même temps, il est vrai que Robespierre devient de plus en plus manichéen dans son point de vue vis à vis des dangers internes au pays, au point où il déclare que l'état ne doit aux ennemis du peuple que la mort.

Lorsque Danton s'attaque au Comité (encore verbalement, mais violemment), c'est la limite. On sait assez de ses manigances vénales pour l'arrêter et juger. Il est exécuté à son tour le 5 avril 1794 (17 germinal An II).

---

<sup>107</sup> Guillemin, 195 à 196.

<sup>108</sup> Mathiez, 546-550.

Desmoulins, ancien camarade de classe de Robespierre à Louis le Grand et proche ami depuis, est trouvé coupable avec les autres indulgents et guillotiné le jour après avec d'autres dantonistes.<sup>109</sup> Une semaine plus tard, Lucille Desmoulins et la femme d'Hébert vont rejoindre leurs maris.<sup>110</sup>

Après l'exécution des factions, hébertistes et dantonistes, les Comités règnent seul sur la France. La Convention a trop peur d'être arrêté aussi, puisque n'importe qui a fait quelque chose qui pourrait l'incriminer – même les membres des comités. Les délégués du gouvernement forment une bureaucratie obéissante, tellement efficace et effrayante que Bonaparte va la copier. C'est une dictature gouvernementale. Mais c'est une dictature délicate, entourée d'ennemis effrayés, que Saint-Just qualifie de « révolution glacée ».

Le nombre d'exécutions s'accroît. D'après Robespierre, la terreur est le « *despotisme de la liberté* » et il doit stimuler la vertu républicaine. La répression contre ceux qui sont perçus comme ennemis de la Révolution s'intensifie. Le Comité de salut public doit lutter contre des problèmes économiques comme les prix, les maximum, l'emploi, l'inflation, le commerce international ... et ces foutus assignats. Les difficultés sont nombreuses et complexes et les solutions difficiles à trouver et à mettre en œuvre. Tous ces problèmes sont des sources de mécontentement pour les français.

Il y a des problèmes liés aux cultes. Robespierre est toujours grand amateur de Rousseau et il se croit religieux sinon catholique. Cela l'amène à mettre en place la **Fête de l'Être suprême** et de la Nature le 8 juin 1794, le 20 prairial et la Pentecôte.<sup>111</sup> Il y fait un discours où il parle de sa notion de **vertu**, de mettre sa vie au service des gens, de faire de la politique un service, de se dédier à une idée exaltante. Pour lui, la politique devrait être étroitement liée à la moralité, une attitude qui n'est certainement pas partagée par tous ses collègues. Néanmoins, pour Robespierre, la fête est la glorification de son projet d'anoblissement de l'homme. C'est aussi pour lui le début de la chute, et il le reconnaît. Ses ennemis n'ont rien perdu de leur haine.

Le 26 juin 1794 (8 messidor an II), l'armée française sous le général Jourdan remporte une victoire décisive à Fleurus, en Belgique, contre les coalisés, l'Angleterre, le Saint Empire et Hanovre. Maintenant on fait bien payer par les pays envahis une contribution pour le financement de la guerre, car, dit Carnot, « *Nous devons vivre aux dépens de l'ennemi...* ». Le Comité veut bien que la guerre se finance par elle-même, mais il n'a aucune envie d'annexer les pays occupés, surtout ceux qui ont une langue ou une culture différente.

Le Comité de salut public commence à s'emparer des compétences du Comité de sûreté générale, par la loi du 27 germinal (16 avril 1794) lui permettant de rechercher et arrêter les conjurés. Le Comité est de plus en plus identifié à Robespierre, qui est sans indulgence pour les défauts de vertu. Il a donc des ennemis au Comité et à l'Assemblée, mais ils restent cachés par peur. Deux tentatives d'assassinat contre Robespierre ont provoqué la remarque que le Comité est bien plus que juste un seul homme, Robespierre.

Il y a des dissensions dans les rangs même du Comité de salut public. Vers le 20 avril, Saint-Just accuse Carnot d'exercer la dictature de la guerre et la protection des aristocrates. Carnot l'accuse à son tour d'être, avec Robespierre, des « *dictateurs ridicules* ! »<sup>112</sup> Peu après, Robespierre s'absente du Comité pendant plusieurs semaines. Il est malade, mais de quoi ? Pendant son absence, ses ennemis rallient la Convention contre lui.

Il y a des tentatives d'assassinat contre Collot d'Herbois et Robespierre. Ces événements sont sans doute exagérés, mais les Jacobins les prennent au sérieux. La **loi du 22 prairial** an II (10 juin 1794), proposée par Couthon et Robespierre, réorganise le Tribunal Révolutionnaire et fusionne les processus d'accusation et de jugement, ainsi privant les accusés des droits de défense ou de recours. La séance où la loi est discutée et votée est houleuse et laisse des rancunes des deux cotés. Les Conventionnels craignent que la loi sera utilisée contre eux, qu'elle sera un couteau à double tranchant. Son décret marque le début de ce qu'on a depuis appelé

---

109 Qu'est-ce cela a dû coûter à Robespierre.

110 Pourquoi les femmes ?

111 Est-ce un hasard ?

112 Mathiez, 602.

la **grande Terreur**. Pendant les six semaines suivant son passage et jusqu'au 8 thermidor, 1 376 condamnations à mort seront ordonnées, à comparer avec 1 231 pendant les quatorze mois précédents.<sup>113</sup> On tue les prêtres ainsi que les athées ! Cette « *orgie de meurtres* »<sup>114</sup> provoque le dégoût du public. Ses ennemis n'hésitent pas à accuser Robespierre d'en être le responsable, ce qu'ils ont de toute façon prévu de faire. Ils l'accusent aussi d'être responsable de tous les problèmes, économiques, militaires ou autres, et d'être un dictateur.

De son côté, le peuple ne comprend pas que les héros de hier sont les guillotins d'aujourd'hui. Même des sans-culottes sont guillotins. Les problèmes économiques continuent et le marché noir s'installe. Les plus optimistes lancent des banquets républicains pour restaurer les relations entre les différents groupes. Le peuple ne supporte donc plus Robespierre, qui s'approche donc de sa fin. Il y a des conflits au sein même des Jacobins. Carnot et Saint-Just se disputent de la façon de mener la guerre, le premier étant pour la conquête, le second uniquement pour la défense.

Le 8 thermidor (26 juillet 1794), Robespierre revient à l'Assemblée pour ce qui sera son dernier discours. Il se défend d'être un dictateur et accuse ceux qui ont comploté contre lui et le Comité de salut public d'être les vrais ennemis de la République. Il insiste que les comités sont infectés par des ennemis et appelle à leur purification. Mais il n'offre que quelques noms. Tout le monde sait de qui il parle et ils ont peur pour eux-mêmes.

Le lendemain, lorsque Saint-Just commence un deuxième réquisitoire contre les comploteurs, il est interrompu et empêché de continuer. Des accusations de dictature sont faites, arrivant principalement des députés de la Montagne ! Robespierre les défie : « *je demande qu'on m'envoie à la mort.* » Son jeune frère Augustin demande le même, ainsi que Couthon, Saint-Just et Lebas. Ils sont arrêtés et déclarés hors la loi, donc coupable. Gerard Noiriel note que c'est « ...le premier coup d'État parlementaire sans intervention populaire. »

La Commune et certaines sections de Paris se soulèvent pour tenter de les sauver. Des supporters des députés arrêtés les livrent et ils vont se retrouver à l'Hôtel de Ville, protégés par les troupes de la Commune. Mais tout le monde se fatigue et vers 2 heures du matin, les troupes de la Convention attaquent et gagnent. Cette insurrection populaire est ratée.

Le jour même, ils sont tous guillotins. C'est le 28 juillet 1794, le **10 thermidor de l'an II**. Le 11 thermidor, 71 membres de la Commune de Paris sont guillotins. En tout, 106 personnes sont exécutées dans la semaine suivant le 8 thermidor, des robespierristes et des membres de la Commune. La guillotine et la loi du 22 prairial, les outils de la Terreur, sont réquisitionnés pour mettre fin à ... la Terreur (en principe). La Révolution est finie. Les bourgeois, les propriétaires ont gagné.

Pendant la période dite de la Terreur, de l'ordre de 100 000 personnes sont tuées en France, surtout en Vendée et dans le sud révolté. Seulement (si on peut le dire) de l'ordre de 17 000 sont guillotins.<sup>115</sup> Mais beaucoup sont envoyés à leurs morts par d'autres personnes que le seul Robespierre. Pour nier leur responsabilité, des thermidoriens comme Tallien déclenchent un processus de propagande visant à rendre Robespierre et ses collègues les seuls responsables de ce qu'ils appellent maintenant la Terreur. C'est un succès au-delà de leurs attentes puisqu'on continue même à nos jours de considérer Robespierre comme un monstre, un mot popularisé après thermidor.

---

113 C. Mazauric, « *Terreur* ». Soboul, 1022.

114 Mathiez, 605.

115 Wikipédia, « *Terreur (révolution française)* », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Terreur\\_%28R%C3%A9volution\\_fran%C3%A7aise%29#Bilan\\_humain](https://fr.wikipedia.org/wiki/Terreur_%28R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise%29#Bilan_humain). Soboul, 1023. Le nombre de guillotins vient de Soboul ; 1023, qui cite D. Greer, *The incidence of the Terror during the French Revolution, a statistical study*, Cambridge, 1935.

## 10. 1795 et après : Le Directoire

La Convention est entre les mains des bourgeois et ils ont une trouille terrible des classes populaires et de la gauche. On essaie d'anéantir les révoltes du peuple et fait la chasse aux Montagnards par des moyens plus ou moins judiciaires. Mais en se concentrant sur eux, on néglige l'autre menace – les royalistes. Les mesures qu'il vont prendre contre eux seront moins légales et beaucoup plus improvisés.

Le 14 thermidor (2 août 1794), la loi de prairial est abrogée. Peu après, les détenus qui ne sont pas en prison à cause de la loi des suspects sont libérés – principalement des aristocrates. Le 14 fructidor (le 31 août), on essaie de supprimer la vie politique à Paris, toujours craint par la Convention, en supprimant la municipalité et en passant son administration à des commissions de la Convention.

A la Convention, on parle de Robespierre comme tyran. Il reste le club des Jacobins, mais ils doivent éjecter tous les anciens qui ont soutenu Robespierre. Même cela ne les permet pas d'être accepté par la Convention. Le 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794), la Convention interdit toute opinion unifiée émanant d'un groupe qui est opposée au pouvoir. C'est évident contre qui cette interdiction est visée. Après avoir souffert des attaques verbales et physiques, le club des Jacobins est fermé le 12 brumaire an III (12 novembre 1794).

Puis, le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), 73 Girondins exclus reviennent, comme si la Révolution du 2 juin n'avait pas eu lieu.

Il y a plus. On revient sur les décrets de ventôse, qui auraient distribué les biens confisqués des riches aux pauvres, et on abolit les maximum. C'est le retour en force du libéralisme économique. Marat est « dépanthéonisé ». Les procès de Carrier et quelques autres commissaires qui ont commis des atrocités servent à discréditer tous les Jacobins.

Il ne manque qu'une contre-Terreur et cela arrive avec la **Terreur blanche**, le blanc étant la couleur des royalistes.<sup>116</sup> Des espèces de milices royalistes massacrent les Jacobins qui se trouvent en prison, particulièrement à Lyon et dans toute la vallée du Rhône. Des muscadins, royalistes qui affectent une mise recherchée et dont le parfum préféré est le musc, s'attaquent aux femmes du peuple. Par la suite, un nombre de Montagnards sont expulsés ou arrêtés.

Des aristocrates sortis de prison ou revenus de l'étranger se lancent dans une folle poursuite de plaisir. Les Merveilleuses et les Incroyables portent des costumes ... incroyables d'extravagance. Mais le peuple parisien est dans la misère, souffrant de chômage et de faim.

Des gens du peuple se réunissent clandestinement. Ils veulent l'application de la Constitution de 1793 et la fin de la disette. Le 12 germinal an III (1 avril 1795), le peuple viennent occuper la Convention – paisiblement. Après une courte discussion, ils sont éjectés par la garde nationale des sections bourgeoises.

Il y a d'autres émeutes le 1<sup>er</sup> prairial (20 mai 1795) qui sont supprimées par l'armée, qui devient une arme de l'Assemblée. Cette fois, on récupère les armes des parisiens qui sont considérés comme dangereux.

On saisit l'occasion pour arrêter encore des Montagnards. Six Montagnards emprisonnés sont condamnés à mort. Un d'eux a un couteau et ils essayent de se suicider l'un après l'autre, mais seulement trois y arrivent. C'est la dernière insurrection de ces **martyres de prairial**.<sup>117</sup>

Finalement, le 22 août 1795, on sort la nouvelle Constitution de l'an III. Elle prévoit un législatif de deux chambres élues au suffrage censitaire. A peu près 200 000 citoyens élisent des électeurs choisis parmi 30 000 personnes riches. L'exécutif est un Directoire de cinq personnes qui sont logés dans un palais et portent des costumes « folkloriques » colorés. Ils sont choisis par le législatif qui dispose donc du vrai pouvoir. Il n'y a pas de

---

<sup>116</sup> Le terme terreur blanche a son origine seulement au 20<sup>ème</sup> siècle et la Révolution russe.

<sup>117</sup> Cette histoire est contesté et il y en a d'autres versions.

droit de pétition, qui ne laisse au peuple aucune voix pour s'adresser au gouvernement.<sup>118</sup> Thomas Payne, anglais et déjà héros de la Révolution américaine, est le seul député à lever la voix contre l'acte de faire de la citoyenneté une fonction du revenu.

La période du Directoire, ou des Directoires, est loin d'être une fleuve tranquille.

Craignant un retour des royalistes, la Convention déclare que deux tiers des élus lors des premières élections doivent venir de la Convention courante. Sans surprise, les royalistes font insurrection, mais ceci est réprimée avec force par l'armée sous ... Bonaparte. Peu importe, les royalistes se feront élire plus tard, au point où, le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il y aura un coup d'état contre leur majorité et l'instauration d'un pouvoir dictatorial. Ce second Directoire nomme tous les postes électifs et dirige avec l'armée comme outil. Les partisans de Gracchus Babeuf, qui réclament une vraie égalité, prévoient une insurrection, mais Babeuf est arrêté et exécuté en mai 1796. Suite à chacune de deux victoires électorales des néo-Jacobins, il y a de nouveaux coups d'état, en 1798 et 1799. Le gouvernement n'est maintenu que par l'armée. C'est à ce moment que le Général Bonaparte revient d'Égypte parce qu'il estime que la France est prête pour un coup de force. Il a raison.

Il y aura d'autres Révolutions :

- La prochaine Révolution sera en juillet 1830, mais ce n'est pas la même chose, puisqu'il va finir par la monarchie de Louis-Philippe d'Orléans.
- La troisième en 1848 établira la II<sup>e</sup> République, qui sera remplacée par le Second empire en 1852.

Et la quatrième ?

## 11. Contradictions ?

La période de la Révolution est un moment de questionnement, souvent en tentative de résoudre des contradictions dont certaines sont héritées des idées des Lumières et, surtout, de Rousseau.

- Nous avons déjà mentionné le problème de la violence. La Révolution a profité de la violence du peuple, par exemple, le 14 juillet 1789, le 10 août 1792 ou le 2 juin 1793. Mais ils savent qu'il faut contrôler cette violence par la loi et par la raison. Mais comment ?
- On reconnaît qu'un gouvernement du peuple, de tout le peuple, n'est pas possible en pratique, malgré la grande salle proposée par Robespierre, capable de contenir douze mille spectateurs.<sup>119</sup> Il faut donc un gouvernement représentatif avec des « mandataires » (le terme de Robespierre) élus. Mais ce petit groupe constituerait une élite qui risque de mettre son propre bien avant celui du peuple. C'est la grande peur de Robespierre, dont il parle souvent, comme dans la citation au début de ce document. Comment concilier représentation et égalité ? Aujourd'hui encore, on n'a pas trouvé une réponse adéquate à cette question.
- Si la Révolution a un principe de base, c'est certainement la déclaration que tous les hommes sont égaux et qu'il n'y en a pas qui soient spéciaux. Pour cette raison, les révolutionnaires de 1789 veulent commencer avec du neuf, en oubliant le passé, surtout le passé royaliste et catholique. Pour ce faire, on enlève les effigies des rois et des religieuses, on ferme les églises et les couvents, on va jusqu'à enlever les statues des rois de Judah sur la façade de la cathédrale Notre Dame de Paris. Mais en même temps, on convertit l'église Sainte-Geneviève en Panthéon destiné à recevoir les corps des grands hommes, une pratique qui va contribuer à un nouveau mythe national. Cette contradiction est en fait double,

---

<sup>118</sup> C'est pire que l'UE aujourd'hui.

<sup>119</sup> Huet, adresse Kindle 1164.

puisqu'elle touche deux points – l'égalité des hommes et l'oubli voulu du passé. En fait, on veut oublier une certaine passé, pas tout.

- Beaucoup de révolutionnaires, et non les moindres (surtout Robespierre), considèrent que l'athéisme est anathème, que c'est une notion aristocrate et que les athées sont pire que les royalistes. Ceci les amène à la notion de l'Être suprême et la Fête en son honneur, une fête qui tourne au ridicule. Heureusement, avec la déclaration de la laïcité par la loi du 9 décembre 1905 et la Constitution de 1946, la France s'est libérée des effets de ce préconception, au moins en principe. Reste le problème actuel de comment intégrer les immigrants dont la culture est le contraire des éléments de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen...

## 12. Questions et réflexions

On peut poser quelques questions et remarques :

- Pourquoi, le 11 juillet 1789, est-ce que le peuple est contre le renvoi de Necker par le roi ? Necker est le soutien des aristocrates, donc opposé aux intérêts du peuple.
- Pourquoi, pendant ce qu'on appelle la Terreur, a-t-on exécuté autant de femmes ? La reine n'était plus en mesure de nuire à la Révolution, mais il est vrai qu'elle l'a trahi. Mais Madame Roland et Lucile Desmoulins ? Et Olympe de Gouges ? Les femmes avaient le droit d'être guillotines, mais pas de voter !
- Exactement quand a eu lieu la Révolution ? Dans l'action du Tiers état lorsqu'il agit tout seul sans les deux autres ordres ? Dans les émeutes contre la disette et les droits féodaux, qui forment un fond quasi-constant à la période ? Dans les explosions de violence comme le 14 juillet 1789 ou le 10 août 1792 (la prise des Tuileries et la déchéance du roi) ? Dans les scènes de moindre violence comme le 2 juin 1793 (l'arrestation des Girondins) ? Dans les exécutions comme celles du roi, de Brissot, de Danton ou de Robespierre ? C'est un sujet de discussion par les historiens.
- Question liée à la dernière : A quel moment est-ce que tout a commencé à dégringoler – et, surtout, pourquoi ? C'est LA grande question !
- Au fur et mesure que le histoire s'approche du 8 Thermidor, les historiens passent du général vers le particulier, des assemblées et du peuple vers un comité et un homme -- Robespierre. Est-ce qu'on n'y perd pas de perspective ?
- La société française de l'époque est divisée par la violence passée envers le peuple, pour laquelle le besoin de vengeance du peuple est devenu inéluctable. La recherche de justice est donc synonyme de vengeance publique. C'est en tâtant, en cherchant, que le gouvernement central, en l'occurrence l'Assemblée, essaie de trouver ou d'inventer un système de mesures provisoires d'exception qui permettra de récupérer la violence afin d'opérer deux actions en même temps : la sauvegarde de la Nation (la République) et la vengeance publique.<sup>120</sup> Cet exercice d'équilibre les amènera à basculer entre deux extrêmes qu'ils appellent vertu et terreur.
- Parmi les révolutionnaires, il y a beaucoup d'admirateurs des idées de Rousseau. Mais est-ce que Rousseau aurait approuvé le « gouvernement révolutionnaire » instauré par Robespierre et ses alliés ?
- Celle de 1789 a été une révolution de jeunes, au moins relativement jeunes. L'âge moyen des 44 personnes citées dans ce document est 35 ans et trente des quarante-quatre ont moins de 40 ans. En

---

120 D'après Wahnich, 99.

fait, le moyen pour l'Assemblée constituante est 47 ans, mais pour la Législative il est 41 ans.<sup>121</sup> Donc les radicaux dont on parle ici sont les plus jeunes.

- Après les guerres de la révolution française et de Napoleon et le congrès de Vienne en 1814-15, trois des puissances victorieuses, l'empire Russe, l'empire d'Autriche et le royaume de Prusse, forment la Sainte Alliance, dans le but de maintenir la paix, mais aussi de soutenir le droit divin des rois et de se protéger contre d'autres révolutions. Plus tard, d'autres pays, à commencer par la Grande Bretagne, vont s'y associer. Le gardien principale de l'Alliance est l'autrichien Metternich, qui plus jeune a été ambassadeur en France ; Il déclare qu'elle est « la grande fabrique des révolutions, la caverne d'où sort le vent qui souffle la mort sur le corps social. »<sup>122</sup> Plus anti-révolutionnaire que ça...

Encore une petite – et belle – histoire. C'est pendant la Révolution, en février 1791, qu'une commission est nommé (Borda, Condorcet, Laplace, Lagrange et Monge) pour trouver une base d'unité de mesure de distance qui ne soit pas arbitraire ou basée sur l'anatomie du roi. Il paraît que cela était demandé dans des cahiers de doléances. Un peu plus qu'un mois après, le mètre est né. Avec cela, on peut procéder au système métrique décimal, qui est institué le 18 germinal an III (7 avril 1795) avec le mètre, le litre et le gramme que nous connaissons et aimons tous (sauf dans quelques pays arriérés).<sup>123</sup>

Il y a une autre anecdote que je ne peux pas m'empêcher de citer parce que cela concerne Robespierre,<sup>124</sup> Marat et Benjamin Franklin. Au début de sa carrière d'avocat à Arras, Robespierre doit défendre un client qui a érigé un parafoudre sur sa maison. Ses voisins exigent qu'il l'enlève parce qu'ils craignent – évidemment à tort – que ce dispositif va attirer la foudre sur leurs maisons. Ils citent l'autorité du scientifique suisse, Jean-Paul Marat. Les opinions de Marat sont contradictoires, mais peu importe. Robespierre gagne le procès contre les fausses idées des voisins. Il communique son discours à Franklin. Quel début prometteur pour la fin qu'on connaît.

## 13. Annexe : Le calendrier républicain

Le calendrier républicain démarre le 22 septembre 1792. Il est composé de 12 mois de 30 jours, suivi de cinq jours de fête appelés les **sans-culottides**. Tous les quatre ans à partir de l'an III, on rajoute un jour. Ayant été voté en 1793, le calendrier n'entre en usage qu'en l'an II. Les noms des mois sont en rapport aux activités du mois et sont plutôt sympathiques. Le calendrier révolutionnaire n'est pas instauré uniquement pour adopter le système métrique. Cela facilite aussi la déchristianisation voulue par Hébert et ses associés.<sup>125</sup>

vendémiaire	brumaire	frimaire	nivôse	pluviôse	ventôse
1 : 22 sep.	1 : 22 oct	1 : 21 nov	1 . 21 déc	1 . 20 janv	1 . 19 févr
10 : 1 oct	11 : 1 no.	11 : 1 déc	12 : 1 janv	13 : 1 févr	11 . 1 mars
20 : 11 oct	20 : 10 nov	20 : 1. déc	20 : 9 janv	20 : . févr	20 . 10 mars
30 : 21 oct	30 : 20 nov	30 : 2. déc	30 . 19 janv	30 : 1. févr	30 . 20 mars
germinal	floréal	prairial	messidor	thermidor	fructidor

121 Tackett, 148.

122 Samuel Dumoulin, « Nous sommes tous des Grecs ». Le monde diplomatique, mars 2021.

123 Histoire de la mesure. <http://www.metrologie-francaise.fr/fr/histoire/histoire-mesure.asp>.

124 Huet, location 208 de Kindle.

125 La table est inspirée (voir copiée) par celle de Mathiez, 629.

1 : 21 mars	1 . 20 avril	1 . 20 mai	1 . 19 juin	1 : 19 juillet	1 . 18 août
12 : 1 avril	12 . 1 mai	13 : 1 juin	13 : 1 juillet	14 : 1 août	15 . 1 sep
20 : 9 avril	20 . 9 mai	20 : . juin	20 : . juillet	20 . 7 août	20 . 6 sep
30 : 19 avril	30 : 19 mai	30 : 18 juin	30 : 18 juillet	30 : 17 août	30 : 16 sep

Les années III, VII et XI ajout un jour à la fin, le jour de la Révolution.

Les dix jours supplémentaires, les sans-culottides, sont :

- jour de la vertu (17 septembre, ou 16 septembre lors d'une année bissextile)
- jour du génie (18 septembre, ou 17 septembre lors d'une année bissextile)
- jour du travail (19 septembre, ou 18 septembre lors d'une année bissextile)
- jour de l'opinion (20 septembre, ou 19 septembre lors d'une année bissextile)
- jour des récompenses (21 septembre, ou 20 septembre lors d'une année bissextile)
- jour de la révolution (21 septembre, uniquement utilisé lors des années bissextiles)

Chaque mois est divisé en décades ou semaines de dix jours aux noms suivants : Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi et Décadi.<sup>126</sup>

Pour la petite histoire, le calendrier est conçu par une commission dont le rapporteur est Gilbert Romme. Romme est un des martyres de prairial. Les noms des mois et jours sont proposés par Fabre d'Eglantine, avec l'aide du jardinier du Jardin des Plantes. Fabre est parfois poète et se trouve (très) impliqué dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Il meurt sous la guillotine. Leur œuvre les a bien survécu.

## 14. Repères chronologiques

- 8 août 1788 – Louis XVI convoque les États généraux pour le 1<sup>er</sup> mai 1789
- 5 mai 1789 – Ouverture des États généraux
- 14 juillet 1789 – Prise de la Bastille
- 4 août 1789 – “Nuit du 4 août”, abolition de certains droit féodaux, mais à racheter
- 26 août 1789 – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 5 au 6 octobre 1789 – Le peuple parisien force le roi à venir à Paris; l'Assemblée les suit
- 14 juillet 1790 – Fête de la Fédération
- 3 janvier 1791 – constitution civile du clergé
- 20 juin 1791 – fuite du roi
- 16 juillet 1791 – club des Amis de la Constitution, ou Feuillants, formé par défection des Jacobins
- 17 juillet 1791 – fusillade du Champ de Mars
- 24 septembre 1791 – la Constitution terminé

<sup>126</sup> Autant que je trouve les noms des mois plutôt sympathiques, je ne peux pas dire la même pour les noms des jours.

- 1 octobre 1791 – l'Assemblée législative
- 10 août 1792 – insurrection du 10 août par les Fédérés et les sans-culottes parisiens contre les Tuileries ; la monarchie renversée
- 2 au 6 septembre 1792 – massacres de septembre dans les prisons
- 21 septembre 1792 – la Convention girondine : Première République
- octobre 1792 – les Girondins quitte le club des Jacobins
- 21 janvier 1793 – exécution du roi
- mars 1793 – début du soulèvement en Vendée
- 6 avril 1793 – création du Comité de salut public
- 2 juin 1793 – insurrection (révolution) du 2 juin ; chute des Girondins
- 13 juillet 1793 – assassinat de Marat
- 23 août 1793 – levée en masse
- 10 octobre 1793 – gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix décrété
- 8 juin 1794 – Fête de l'être suprême
- 26 juin 1794 – victoire de Fleurus ; Convention divisé pour ou contre la paix
- 27 juillet 1794 – arrestation de Robespierre (9 thermidor)
- 26 octobre 1795 – le Directoire
- 10 novembre 1799 – coup d'état (18 brumaire), Bonaparte consul
- 2 décembre 1804 – Napoléon 1<sup>er</sup> empereur

## 15. Bibliographie

Auricchio, Laura. *The marquis, Lafayette reconsidered*. New York : Vintage, 2015. Print.

Graeber, David, and Wengrow, David. *The dawn of everything : A new history of humanity*. New York : Farrar, Strauss and Giroux, 2021. Print.

Guillemin, Henri. *1789-1792, 1792-1794, les deux Révolutions françaises*. Paris : Utovie, 2013.

Huet, Marie-Hélène. *Mourning glory*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 1997. Kindle.

Israel, Jonathan. *Revolutionary ideas, an intellectual history of the French Revolution from the rights of man to Robespierre*. Princeton : Princeton University Press, 2014.

Julaud, Jean-Joseph. *L'histoire de France de 1789 à nos jours pour les nuls*. Paris : First, 2006. Print.

Jullien, Rosalie (présentation par Annie Duprat). « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur : Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810* ». Paris : Belin, 2016. Kindle.

Leuwers, Hervé. *Robespierre*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 2014.

McPhee, Peter. *A companion to the French revolution*. Oxford: Wiley-Blackwell, 2013. Kindle.

Martin, Jean-Clément. *La Terreur, vérités et légendes*. Paris : Perrin, 2017. Kindle.

Martin, Jean-Clément. *Nouvelle histoire de la Révolution française*. Paris : Perrin, 2012.

Martin, Jean-Clément. *Robespierre : La fabrication d'un monstre*. Paris : Perrin, 2018. Kindle.

Mathiez, Albert. *La révolution française*. Paris : Bartilla, 2012.

Noiriel, Gérard. *Une histoire populaire de la France*. Marseille : Agone, 2018.

Soboul, Albert. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris : Presses universitaires de France. 1989.

Tackett, Timothy. *The coming of the terror in the French revolution*. Cambridge, Mass. : Belknap, 2015.

Vouvelle, Michel. *La révolution française expliquée à ma petite-fille*. Paris : Seuil, 20016

Wahnich, Sophie. *La révolution française : un événement de la raison sensible, 1787-1799*. Paris : Hachette, 2012.

De Waresquiel, Emmanuel. *Sept jours. 17-23 juin 1789. La France entre en révolution*. Paris : Tallandier, 2020. Kindle.

Wikipédia : « La révolution française » et d'autres articles. <https://fr.wikipedia.org>.